

**2016-2021**  
**Procès-verbal n° 7b de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mercredi 15 février 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence:** M. Christophe Giller

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.35 heures.

Présence de 62/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (17): Mmes et MM. Caroline Ayer, Marc Bugnon, Charles de Reyff, Lorraine Ducommun, Claude Gremaud, Eva Heimgärtner, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Jérôme Magnin, David Papaux, Pierre-Alain Perritaz, Jean-Frédéric Python, Valérie Rück, Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Nicolas Stevan, Thomas C. von Gunten, Rainer Weibel.

Absent (1): M. Raphaël Fessler.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan.

Scrutatrice-suppléante: Mme Marine Jordan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Anne Banateanu (excusée), Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

**Le Président.** M. le Syndic, Mme la vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée de la sixième séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra.).

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

---

## 1. Communications du Président

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et, dans la mesure du possible, de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

Je profite également de souhaiter un très bon anniversaire à Mme Adeline Jungo, qui le fête aujourd'hui. (Applaudissements).

---

## 9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant un rapport concernant la création d'un fonds pour le financement de la politique foncière communale

cf. annexe.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Un peu de temps a fallu pour rédiger ce postulat, mais je crois que depuis le temps qu'on en discute dans cette enceinte, depuis la nouvelle législature, un bon nombre de réponses ont été données. Néanmoins, l'objectif de ce postulat est d'initier une réflexion plus profonde sur la politique foncière communale ainsi que sur la création de fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier.

En date du 13 décembre 2016, le Conseil général de la Ville de Fribourg a adopté la création au budget 2017 d'une réserve permettant d'activer une politique foncière. Cette démarche émane, premièrement, de la volonté affirmée du Conseil communal depuis de nombreuses années, mais reprise dans son programme de législature 2016-2021, de maîtriser son patrimoine foncier communal, de la décision du Conseil général du 11 octobre 2016 d'attribuer une recette future d'une vente de parcelle de terrain à ce fonds ainsi que de la décision d'hier par ailleurs, et évidemment de la considération du présent postulat. Cette réserve au budget 2017 sera alimentée de manière régulière. La création de ce fonds est donc une première étape à la réalisation de la politique foncière, qui a une portée évidemment extrêmement stratégique. Qui a la maîtrise de son terrain ou de ses immeubles peut aussi agir directement en ville. Il reste à fixer les objectifs concrets de cette politique, les potentiels de développement sur le territoire communal et l'affectation future des terrains et des bâtiments. Un inventaire complet des terrains de la commune et de la Bourgeoisie a déjà été fait. Ces derniers

sont, par ailleurs, listés et cartographiés. L'élaboration d'un mandat pour mettre en œuvre cette politique est en cours. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une politique agissant évidemment sur le long terme et qu'il ne s'agit donc pas de se presser mais plutôt de bien réfléchir. C'est avec plaisir que nous vous tiendrons informés sur l'évolution de ce dossier.

**Allenspach Christoph (PS).** Mon expérience me dit qu'il est plutôt rare qu'un postulat soit entièrement pris en considération par le Conseil communal. Il est d'autant plus rare que l'objectif du postulat soit déjà appliqué au moment de la réponse de l'exécutif. C'est du jamais vu! Je remercie le Conseil communal d'avoir fait de ce point une priorité de la législature. Hier encore, nous avons pu ajouter 300'000 francs à ce fonds. Je me demande pour l'exécutif de la Ville de Fribourg n'a pas agi de la sorte il y a 20, 50 ou 100 ans, comme d'autres villes l'ont fait. Je prendre l'exemple de Martigny, petite ville dont le Syndic radical éclairé de l'époque, grand-père de Pascal Couchepin, avait mis sur pied une politique foncière il y a une centaine d'années. Dès lors, je me demande pourquoi une telle politique n'était pas possible à Fribourg. Ici, au contraire, nous avons fait des erreurs. Nous avons vendu et parfois donné des terrains, notamment à l'Etat, à l'instar de celui de la caserne qui nous manque aujourd'hui.

L'adoption d'une politique foncière active est un très bon début. Peut-être qu'il faudra quelques décennies avant d'arriver à une politique foncière optimale. Il est également très positif que le Conseil communal reprenne le dossier de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement, lequel a dormi sur ses deux oreilles pendant une vingtaine d'années, soit depuis la dernière construction. Merci d'avoir pris ce postulat en considération. Je constate qu'il y a une certaine unanimité au sein du parlement en ce qui concerne ces sujets.

Le postulat n° 172 est ainsi liquidé.

---

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 38 cosignataires lui demandant une étude relative à l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école pour le cercle scolaire du Jura, notamment aux passages pour piétons sur l'avenue du Général-Guisan**

En l'absence de son auteur, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 174 est reporté à une prochaine séance.

---

**11. Décision quant à la transmission des postulats**

**Le Président.** Lors de ses séances du 28 septembre 2016, du 16 novembre 2016 et du 18 janvier 2017, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables.

- n° 12 de Mme et MM. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (art. 16490 RF de la commune de Fribourg)

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

**Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).** Je retire ce postulat et, pour le remplacer, je poserai une question concernant la rénovation de l'ensemble des bâtiments des Arcades.

Le postulat n° 12 est ainsi rayé du rôle.

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg)

M. P.-A. Perritaz étant excusé, la décision quant à la transmission de ce postulat aura lieu lors d'une prochaine séance.

- n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Giovanna Garghentini Python (PS), Sandra Sabino (PS) et Matthieu Loup (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

**Zurich Simon (PS).** Notre postulat vise à rendre la politique d'intégration de la Ville de Fribourg le plus efficace possible, aussi bien dans l'intérêt des familles concernées que dans celui des collectivités publiques. Les mères d'origine étrangère et les enfants en âge préscolaire sont deux catégories de personnes qui peuvent être difficiles à atteindre. Malgré les différentes mesures mises en place, que ce soit par la Ville ou par des organisations privées, d'importantes lacunes sont régulièrement constatées dans la prise en charge. Ainsi, les médecins installés en ville sont régulièrement confrontés à des femmes vivant en Suisse depuis des années mais qui ne parlent que très mal le français ou l'allemand. En première année enfantine ou 1H, il y a, cette année, jusqu'à dix élèves par classe qui ont besoin de cours de langue, alors qu'ils sont nés ou ont grandi en Suisse. Ces enfants font partie de groupes socio-économiques particulièrement sensibles qui risquent davantage que les autres de se retrouver sans emploi ou d'arrêter leur formation avant la fin de la scolarité obligatoire. Nous savons aussi qu'il coûte nettement moins cher de prévoir des mesures d'intégration pour ces enfants en bas âge que de prendre en charge ces mêmes personnes à l'âge adulte.

Par conséquent, notre postulat demande au Conseil communal de présenter un concept d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire. Le concept étudiera la possibilité d'introduire des ateliers de langue et d'intégration. Il réfléchira aux collaborations avec les organisations existantes, ainsi qu'à la coordination des différentes offres existantes. En outre, il s'inspirera des pratiques d'autres villes suisses. Je vous remercie vivement de votre soutien à ce pos-

tulat, qui devrait permettre à la ville de Fribourg de devenir encore plus accueillante pour sa population et d'avoir une politique sociale plus efficace.

**Kilde Gisela (DC/vl).** Je soutiens l'idée d'une stratégie globale d'intégration des enfants d'origine étrangère en âge préscolaire. Toutefois, je me permets de vous faire part de trois remarques au nom du groupe DC/vl.

1. Plusieurs associations en ville de Fribourg s'occupent déjà aujourd'hui de ce groupe vulnérable. Aussi, il faudra intégrer et valoriser toutes les activités dans le secteur associatif également dans cette stratégie.
2. Par ma propre expérience en tant que Présidente de la Maison de la Petite Enfance (MPE), je sais que les infrastructures existantes pour des familles d'origine étrangère sont également utilisées par des familles des communes voisines. De ce fait, il semblerait utile d'ouvrir l'étendue de l'étude sur le Grand Fribourg et ne pas se limiter à la ville de Fribourg.
3. Nous sommes étonnés de lire que le postulat ne veut inclure que les mères avec les enfants, en oubliant les pères. Afin de transmettre aux familles aux origines étrangères nos valeurs d'égalité entre homme et femmes, mais aussi pour des questions d'éducation, il serait préférable d'inclure les pères dans cette stratégie globale.

**Liaudat Geneviève (PS).** Je parlerai ce soir en mon nom pour apporter un petit complément à ce postulat. Je pense qu'il est effectivement essentiel de se pencher sur les questions de migration et d'encouragement précoce. Cependant, je voudrais rendre le Conseil communal attentif au fait qu'en termes d'encouragement précoce, il est, je pense, important de ne pas faire de distinction, c'est-à-dire d'englober les pères et les mères, ce qui n'empêche pas de considérer ensuite s'il existe un besoin spécifique pour les mères et de proposer quelque chose en conséquence. Les recommandations de la Confédération en matière d'encouragement précoce recommandent vraiment de ne pas faire de distinction. Il faut plutôt proposer des offres qui regroupent les familles. Merci de prendre note de ce petit apport.

**Zurich Simon (PS).** Je remercie chaleureusement mes deux collègues pour leurs interventions. Evidemment, le but - et je parle en tant que père aussi - n'est pas d'exclure les pères. Je pense que chaque père a - en tout cas je l'espère - envie de prendre ce rôle à cœur. Le but est de pouvoir cibler des groupes qui, dans les faits, sont beaucoup plus difficile à atteindre. C'est pour cette raison que je demande au Conseil communal de se concentrer sur ces deux groupes. Bien entendu, la réflexion doit être globale.

## **Vote**

**Le Conseil général décide, par 50 voix contre 3 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich, Giovanna Garghentini Python, Sandra Sabino et Matthieu Loup, ainsi que de 11 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 50 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-

PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 3 Dupré Bernard (UDC), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR)

**Se sont abstenus:** 8 Gander Daniel (UDC), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Müller Christine (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Wicht Pascal (UDC)

**N'a pas voté:** 1 Pierre Marchioni (UDC)

- n° 15 Mmes et M. Giovanna Garghentini Python (PS), Martin Kuhn (PS) et Anne Casabene Thévoz (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la Ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, ainsi que de tous les autres postulats jusqu'au n° 20 compris.

**Garghentini Python Giovanna (PS).** La ville de Fribourg compte sur son territoire des espaces verts mais également des espaces goudronnés qui sont laissés à eux-mêmes. Sur certains de ceux-ci, sont installées des places de jeux. Celles-ci sont souvent reléguées dans des coins ou ont des jeux quelque peu misérables et peu originaux. Il reste de grandes surfaces qui restent vides. Je pense par exemple aux Grand-Places, au Domino, à la Neuveville, à divers espaces dans le quartier du Jura ou encore à certaines places goudronnées telles que le futur Bourg, comme mentionné par M. A. Sacerdoti lors des débats de la réfection de ce quartier en automne dernier. Ces espaces devraient être requalifiés par des aménagements paysager, ludique et artistique pour favoriser les rencontres, la mise sur pied de manifestations et donc le mieux-vivre ensemble.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager les espaces verts et goudronnés par du mobilier urbain favorisant les rencontres et les activités: tables, bancs, chaises longues, barbecues, jeux pour les enfants, matériel d'exercice physique adapté aux adultes, etc. Nous voyons qu'en été, lorsque REPER arrive aux Grand-Places avec ses chaises longues, les gens se précipitent pour s'en emparer et l'espace se remplit de monde et de couleurs. Nous demandons également au Conseil communal d'étudier les possibilités de synergies avec des structures existantes pour que ces installations restent modestes dans les coûts (REPER, chantier écologique, associations des quartiers...). Il existe également des places très sympathiques à Berne qui ont été aménagées à l'aide de matériel de récupération. Plusieurs postulats ont proposé de revoir l'aménagement de telle ou telle place, comme c'est le cas ce soir au travers du postulat n° 13 que nous n'avons pas traité.

A notre avis, il est important d'avoir un concept global pour toutes les places vertes et goudronnées. Pour ce faire, la Ville de Fribourg pourrait s'inspirer de la Ville de Genève où les parcs sont aménagés pour les loisirs de chaque tranche d'âge: place de jeux pour les petits avec jeux d'eau, jeux d'échecs ou de dames pour les plus grands, avec un coin café par exemple au parc des Bastions. La Ville de Genève a également fait de gros efforts, ces dernières années, pour installer des canapés très esthétiques et forts sympathiques sur des places goudronnées de la ville ou bien des gros bacs pour y installer des arbres. Je vous remercie d'accepter la transmission de ce postulat pour le mieux-vivre de toute la population de la ville.

**Sacerdoti Alexandre** (DC/vl). J'appuie totalement le postulat qui vient d'être énoncé par ma collègue. Je tenais simplement à signaler qu'au niveau de l'Association du Bourg, dont je m'occupe, nous sommes en train d'étudier la possibilité de financer nous-mêmes des chaises pour les touristes et les visiteurs de la ville au Bourg, afin qu'ils puissent s'asseoir, juste s'asseoir. Parce qu'ils n'arrivent pas à s'asseoir! Il est vrai que quand il fait froid en hiver, ils n'ont pas trop envie de s'asseoir. Ils rentrent dans la Cathédrale ou dans les restaurants, ou ailleurs. Nous sommes en train d'étudier des demandes de commerçants qui nous ont dit: "voilà, on aimerait bien mettre à disposition des chaises". Je ne sais comment cela va se faire, comment ça va être réalisable, on perdra peut-être les chaises, mais on en s'en fiche. Votre demande est tout à fait justifiée et je l'appuie. Merci d'avoir posé ce postulat.

## Vote

**Le Conseil général décide, par 56 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 15 Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz, ainsi que de 14 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 56 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Ménétreay Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**A voté contre la transmission:** 1 Dupré Bernard (UDC)

**Se sont abstenus:** 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Parpan Mario (CG-PCS)

**N'a pas voté:** 1 Marchioni Pierre (UDC)

- n° 16 de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python (PS), Marine Jordan (PS), François Miche (PS) et Simon Zurich (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question

**Garghentini Python Giovanna** (PS). Ce postulat demande au Conseil communal d'établir un rapport sur le nombre de places manquantes dans les accueils extrascolaires et sur la manière dont il compte y remédier. Compte-t-il faire une étude de besoins ou envisage-t-il d'autres méthodes? Nous demandons également que le Conseil communal présente sa vision pour l'avenir et sa stratégie pour répondre à la demande grandissante des parents qui ont besoin de places pour leurs enfants. La transmission de ce postulat était prévue en octobre 2016. Les agendas de nos séances en ont décidé autrement. Entre-temps, la Ville de Fribourg a publié, en date du 18 janvier 2017, les résultats de sa deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrascolaire de jour. Elle constate un manque de 80 places pour l'accueil extrascolaire. Il est indiqué dans le communiqué de presse que des agrandissements et de nouveaux engagements devraient permettre d'améliorer la situation. Qu'en est-il exactement? Il importe que la Ville mette en place les structures nécessaires afin de

permettre à tous les parents de concilier vie familiale et professionnelle. Pour cette raison, je vous remercie d'accepter la transmission de ce postulat.

**Marchioni Pierre** (UDC). Je viens de constater que les membres du Conseil général qui ont déposé ce postulat se sont rendu compte du communiqué de presse du 18 janvier 2017. Mon texte tombe. Dans ce cas-là, je peux quand même dire que, compte tenu d'un double emploi, le groupe UDC ne va pas soutenir la transmission de ce postulat, puisque le travail est déjà fait par les responsables du Conseil communal que je remercie à cet effet.

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). Tout a été dit par mon collègue, je suis tout à fait d'accord avec lui.

**Sacerdoti Alexandre** (DC/vl). Je pense que nous allons dans le bon sens, parce que nous manquons énormément d'accueils extrascolaires. Cependant, au niveau de la Ville, nous n'y arriverons pas seuls. Il faut, au niveau du Canton, la création d'un fonds extrascolaire qui aille plus loin que ce qui se fait aujourd'hui et j'encourage tous les membres du Conseil général, qui ont aussi un rôle de député au Grand Conseil, à pousser dans le sens. La Ville n'y arrivera pas toute seule et nous sommes bien placés au niveau de la Commission financière pour savoir que notre budget n'est pas extensible. S'il n'y a pas la création d'un fonds cantonal pour ce problème des accueils extrascolaires, les gens iront s'installer ailleurs.

**Garghentini Python Giovanna** (PS). Je voulais simplement dire que le communiqué de presse de janvier répond en partie à ce postulat. Il répond au nombre de places qui manquent, mais il ne répond pas à la vision qu'a le Conseil communal pour pallier à ce manque de places. Il ne répond pas non plus à la question de savoir si le nombre de places manquantes - qui ont été calculées - seront comblées.

#### **Vote**

**Le Conseil général décide, par 50 voix contre 7 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 16 de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python, Marine Jordan, François Miche et Simon Zurich, ainsi que de 15 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 50** Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 7** Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 5** Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Page Maurice (CG-PCS)



- n° 17 de Mme et MM. Valérie Rück (DC/vl), Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association du quartier de Pérolles

**Casazza Raphaël** (PLR). Tout d'abord, j'aimerais annoncer mes liens d'intérêts: je suis vice-président de l'ASQUPE, c'est-à-dire l'Association du quartier de Pérolles. Les co-auteurs de ce postulat sont également membres du comité de l'ASQUPE, c'est-à-dire Mme V. Rück qui en est la présidente et M. B. Fasel qui est membre du comité. Comme vous le savez, le quartier de Pérolles est l'un des plus dynamiques de la ville. En particulier, on y observe une forte croissance démographique. Cette croissance est illustrée par une extension de l'école du Botzet, inaugurée il y a quatre ans seulement, avec six classes supplémentaires. Or, cette nouvelle école est déjà presque saturée. Nous avons donc de plus en plus d'enfants dans ce quartier alors qu'en parallèle, le nombre de places de jeux n'a pas évolué. Je rejoins ici les constats de Mme G. Garghentini Python, lors de la présentation du postulat n° 15. Vu ces constats, ce postulat demande d'étudier les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino, pour petits et grands de 7 mois à 77 ans, en collaboration avec l'ASQUPE. Par ailleurs, une pétition réunissant plus de 300 signatures soutient ce projet.

Zum Schluss möchte ich noch ergänzen, dass gemäss einer Studie von Pro Juventute von letztem Jahr, immer weniger Kinder draussen frei spielen. Diese Situation muss sich ändern. Wir müssen den Kindern mehr Spielmöglichkeiten geben. Ich danke für ihre Unterstützung.

#### **Vote**

**Le Conseil général décide, par 61 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 17 de Mme et MM. Valérie Rück, Blaise Fasel et Raphaël Casazza, ainsi que de 43 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 0

**S'est abstenu:** 1 Gander Daniel (UDC)

- n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Vincent Jacquat (PLR), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Notre postulat a pour but de rendre les parkings gérés par la Commune plus attractifs, soit par une communication de leur taux d'occupation, soit par des panneaux électro-

niques ou encore par une application smartphone. Les villes de Berne et de Lausanne et la station de Crans-Montana - qui disposent d'un affichage dynamique des places de parc libres - ont saisi les avantages, tant pour la collectivité que pour les usagers. Ces avantages sont à nos yeux:

- a) un gain de temps pour les clients et les visiteurs;
- b) une meilleure gestion et un meilleur contrôle du stationnement de ces parkings;
- c) une meilleure distribution du trafic individuel motorisé venant de l'extérieur de la ville et une plus grande fluidité pour les autres usagers de la route.

Depuis le rapport du Conseil communal de 2012, un postulat de notre ancien collègue M. Thierry Gachet, la technologie et les coûts ont évolué. Il s'agit d'affiner cette étude en donnant la priorité à l'affichage dynamique des places de parc géré par un système simple et efficace. Vu les progrès de la technique, les coûts d'un tel système devraient se situer en dessous de l'estimation figurant dans le rapport de 2012. Enfin, les enseignements tirés de l'étude réactualisée pourront intéresser des promoteurs et des propriétaires de parkings privés, voire être insérés comme condition dans des plans d'aménagement de détail (PAD) ou des permis de construire. Pour toutes ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat.

**Page Maurice (CG-PCS).** Je me pose quelques questions par rapport à ce postulat. Le problème réside dans le fait qu'il est limité aux parkings gérés par la Commune, et il n'y en n'a pas tellement. Ou bien alors on inclut les places en surface, mais je ne vois pas tellement comment on peut le faire, même techniquement. Il faudrait au minimum, pour que cela ait une certaine efficacité et une certaine cohérence, qu'on convienne de cela aussi avec les grands parkings privés du centre-ville. A ce moment-là, un tel système pourrait peut-être avoir un sens. Toutefois, ces parkings ne sont pas gérés par la Commune, donc je ne vois pas tellement l'intérêt, en l'état, d'une telle proposition.

#### **Vote**

**Le Conseil général refuse, par 32 voix contre 26 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Vincent Jacquat, ainsi que de 19 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 26** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 32** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 4** Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Odermatt Tina (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (--)

- n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

Mme E. Schneuwly-Aschwanden étant excusée, la décision quant à la transmission de ce postulat aura lieu lors d'une prochaine séance.

- n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). Nous demandons, avec ce postulat, d'étudier une mise à disposition d'une carte de résidence pour les raisons suivantes.

L'adoption d'un modèle peu compliqué de carte de résidence - j'insiste là-dessus parce que nous savons tous que le Contrôle des habitants est bien chargé et que nous ne pouvons pas déléguer aux institutions culturelles la gestion des coordonnées des habitants, permettrait à la Ville de Fribourg, qui soutient un grand nombre d'institutions et d'évènements, de faire valoir son rôle d'acteur de poids dans le financement du domaine culturel et d'en faire profiter ses habitants qui cofinancent ces institutions par le biais des impôts.

Nous pouvons même imaginer, par la suite, l'introduction de tarifs dégressifs et réduits pour accéder à des manifestations et à des institutions. Ceci enverrait un signal aux usagers des institutions mais aussi aux décideurs politiques de la région qui contribuent, avec la Ville de Fribourg, à leur financement. Cela constituerait un argument positif indéniable en faveur du processus d'élargissement de la "Trägerschaft". C'est un mot intraduisible en français, qui renvoie aux collectivités publiques qui financent et qui portent un projet. Il faudrait donc élargir cette "Trägerschaft" et en renforcer son assise. A notre avis, cela aurait comme effet de solidifier l'assise de ces institutions dans la ville, mais aussi dans l'agglomération, tout en augmentant l'attractivité de la ville, laquelle bénéficierait alors de nouveaux partenaires pour les gérer et les soutenir. Bien entendu, nous ne proposons pas un modèle précis, ni une solution définitive, mais nous invitons le Conseil communal à répondre à certaines questions, à savoir comment mettre en place une carte de résidence? Quelles en sont les conditions? Comment la distribution pourrait-elle se faire? Faudra-t-il envoyer des informations à tout le monde? Je pense que non. Une information au guichet de la Ville pour celles et ceux qui utilisent effectivement ces institutions serait suffisante. Quelles seraient les conséquences d'une telle carte sur les subventions que la Ville donne? Quelles négociations faudrait-il mener avec les institutions? Comment inclure les communes partenaires dans un tel projet collectif de manière à renforcer et non pas pour affaiblir ces institutions?

**Parpan Mario** (CG-PCS). Grundsätzlich tönt es natürlich sympathisch, den Einwohnern und Einwohnerinnen der Stadt gewisse Vorzugspreise anbieten zu können für Anlässe und Institutionen, welche sie über ihre Steuern unterstützen. Dennoch habe ich einige Einwände:

1. Grundsätzlich bin ich nicht für Rabatte nach dem Giesskannenprinzip. Es gibt in unserer Stadt viele Menschen, die sich Theatereintritte, Abonnemente, Busbillette, usw. zu den gegenwärtigen

tigen Preisen ohne weiteres leisten können und es macht für mich keinen Sinn, den betroffenen Institutionen Mindereinnahmen zu bescheren, nachdem wir sie zumindest teilweise mit Steuergeldern zuerst unterstützen. Preissenkungen machen für mich dort Sinn, wo Menschen mit begrenzten Mitteln davon profitieren können. Ich denke dabei an Rentner, an Kinder, an Behinderte, an Sozialhilfebezügler, usw.

2. Die Institutionen müssen allfällige Mindereinnahmen kompensieren, was dazu führen muss, dass die Preise für die "nichtsубventionierte" Eintritte dann steigen werden.
3. Es entstehen zusätzliche Verwaltungskosten für die Gemeinde und auch für die Institutionen, die eine Teildifferenzierung einführen müssten.

A mon avis – si l'on veut s'inspirer des stations touristiques - il faudrait plutôt créer une carte pour les touristes avec laquelle ils auraient accès gratuitement ou à prix réduit aux attractions de la ville, aux transports publics, etc. Là aussi, le financement devrait être assuré par les hôtels, les entreprises, les piscines, les cinémas, les musées, etc. La Ville pourrait néanmoins coordonner un tel processus.

Sur la base de ces réflexions, je refuse la transmission de ce postulat et vous invite à en faire de même, afin de ne pas charger l'administration avec un postulat qui s'oriente, à mon avis, dans la mauvaise direction.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je souhaite compléter ce qui vient d'être dit. Nous avons beaucoup parlé hier soir des questions de fusion et du processus de fusion que nous venons de lancer. J'ai un petit doute sur l'opportunité de lancer maintenant une telle démarche qui pourrait être interprétée comme un obstacle supplémentaire à la fusion, qui ne paraît pas tellement nécessaire en l'état. Même si au fond je partage tout à fait l'intention des initiants, je pense que ce n'est peut-être pas le bon moment.

**Rugo Claudio** (PA). Je souhaite répondre à M. M. Parpan que l'un n'empêche pas l'autre. On pourrait très bien envisager deux cartes. A titre d'information, les clubs Fri-Son, la Spirale et l'Ancienne Gare se réunissent régulièrement un week-end où ils partagent justement une affiche et cela existe aussi au niveau des clubs de jazz dans toute la Suisse romande. Ceci existe déjà de leur côté. C'est une très bonne idée. Je soutiens l'idée qui nous vient de la droite.

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). En fait, ce n'est pas une idée qui vient de la droite! Vous pouvez remarquer que le postulat a été déposé par des représentants de chaque groupe.

Die Idee ist nicht im luftleeren Raum entstanden. Die ist entstanden, weil verschiedene Mitglieder unseres Rates bei Reisen - unter anderem als Touristen in andere Kantone, andere Städte und andere Länder - so unkomplizierte Modelle solcher Karten vorgefunden haben. Scheinbar ist es möglich mit sehr geringem Aufwand nicht fälschbare, aber sehr günstige Karten herzustellen um die Einwohner einer Region und das geht über die Stadt hinaus - da bin ich absolut einverstanden im Bezug auf die kulturellen Institutionen, die finanziert werden von der Kollektivität, besser zu stellen. Selbstverständlich soll das ein Argument für die Fusion sein und nicht dagegen. Es geht ja darum die Attraktivität der Trägergemeinden von solchen Institutionen zu stärken. Gemeinsam und nicht im Ausschluss - im Gegenteil, ich denke die Existenz eines solchen Systems wäre im Hinblick auf eine Fusion sogar ein Argument, für die Touristen selbstverständlich. Diese Idee finden wir fantastisch. Da kann man jederzeit ein entsprechendes Postulat einreichen, Herr Parpan.

**Margalhan-Ferrat Corinne** (PS). Sur le fond, nous pouvons effectivement être favorables à cette idée. Je voulais juste attirer l'attention sur le fait que des cartes semblables existent déjà. Par exemple, la carte "KulturLegi" ou "CarteCulture" qui est ouverte tant à des institutions culturelles que sportives. En ce qui concerne le tourisme, on remarque aussi qu'il y a des choses qui sont faites, notamment en lien avec les TPF. Les touristes qui dorment dans certains hôtels de la ville ont aussi la possibilité de prendre des tickets combinant institutions culturelles et transports publics. Ceci étant, c'est vrai que c'est un bon pas qui va dans la bonne direction. Je vous encourage tous à accepter ce postulat.

#### **Vote**

**Le Conseil général décide, par 48 voix contre 6 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Marc Bugnon, François Ingold, Christophe Bettin, Daniel Gander, Vincent Pfister et Lise-Marie Graden, ainsi que de 28 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 48 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 7 Abate Vincenzo (Verts), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Jordan Marine (PS), Menétray Fabienne (Verts), Odermatt Tina (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

**N'a pas voté:** 1 Graden Lise-Marie (PS)

- n° 21 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal d'étudier la réévaluation des conditions cadres d'engagement des professeurs à l'école des P'tits artistes (CDI/salaire horaire unifié/2ème pilier/statut d'employé de la Ville)

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal vous propose de refuser la transmission de ce postulat pour la raison suivante: les professeurs de l'école des P'tits artistes ont un statut d'auxiliaires. Ce statut est défini à l'article 3 alinéa 2 du règlement du personnel. En l'occurrence, cette disposition est parfaitement applicable aux professeurs de l'école des P'tits artistes. En effet, le faible taux d'activité et la nature du travail ne se prêtent pas aux statuts de droit public. Chaque professeur n'a que quelques heures de travail et celui-ci n'est pas de nature publique. Du reste, souvent ces professeurs donnent aussi des cours privés à côté de leur activité à l'école des P'tits artistes. Le Tribunal cantonal, dans un récent arrêt, a d'ailleurs confirmé l'applicabilité de ce statut aux personnes concernées. En outre, les heures de cours correspondent à la demande. L'offre évolue. Des nouveaux cours sont régulièrement proposés, par exemple: bande dessinée, jeux informatiques, magie, etc. Comme le budget n'évolue pas, il faut diminuer ou supprimer les cours qui ont moins de succès. Cette souplesse est indispensable si l'on veut assurer l'attractivité des cours de l'école des P'tits artistes. Par conséquent, si les professeurs n'étaient plus en contrat de droit privé, mais public, on empêcherait l'évolution du système et/ou on devrait indemniser les professeurs dont les cours ne seraient plus

choisis par les élèves. En conclusion, la transmission de ce postulat n'amènerait pas le Conseil communal à changer ce statut, qui permet d'évoluer selon la demande des enfants.

**Rugo Claudio** (--). En préambule, j'annonce aux sept personnes qui m'ont soutenu lors de la dernière élection d'hier soir, qu'ils ont la possibilité d'aller faire leur petite pause et de soutenir ce postulat au contenu délicat, vu que le texte est malheureusement long. Je commence.

Lors de l'approbation du budget 2017, nous avons pu entendre:

1. M. M. Page, en tant que Conseiller général PCS, tenter en vain une hausse des subventions pour l'association "Fribourg-Solidaire" dont il est le président. Comme à son habitude, la Commune est restée radine, le Conseil général aussi. Nous avons eu droit au courrier du lecteur du précité intitulé "Honte d'être fribourgeois" (La Liberté du 19 décembre 2016).
2. M. J.-N. Gex, ancien président de Fribourg-Natation, à la tête du projet ...

**Le Président.** M. C. Rugo, s'il vous plait, on ne s'adresse pas à des personnes en particulier.

**Rugo Claudio** (--). Je donne des exemples.

**Le Président.** Je ne le veux pas. L'article 70 de notre règlement le précise bien: "*Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Ils s'adressent au président ou à la présidente, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole*". Aussi, je vous remercie de respecter l'article 70 de notre règlement.

**Rugo Claudio** (--). M. C. Giller, euh M. le Président, je vous donne trois jokers: vous avez utilisé le premier, après quoi je partirai de la salle.

**Le Président.** C'est vous qui recevez déjà le premier avertissement.

**Rugo Claudio** (--). Alors quand je cite c'est pour que les gens ... J'ai une introduction, un développement et une conclusion. Laissez-moi la dire, chacun jugera. Si M. J.-N. Gex pense que je suis allé trop loin, qu'il vienne me le dire à la fin de la séance. Cet exemple sert à expliquer ma prise de parole. Alors, si M. Gex désire que je saute la partie dans laquelle je le cite, je veux bien passer plus loin.

**Le Président.** Ce n'est pas à M. Gex de décider. C'est le président qui mène les débats. Je vous demande de ne vous adresser à personne en particulier.

**Rugo Claudio** (--). Alors j'enlève. M. X, ancien président de Fribourg-Natation, à la tête ...

**Le Président.** Cette manière de faire est tout autant explicite. Vous devez vous adresser à l'assemblée, au Conseil communal ou au Président.

**Rugo Claudio** (--). Oui je dis... M. X, ancien président de Fribourg-Natation, et à la tête du projet de piscine de Villars-sur-Glâne (si je puis dire) "a mouillé le maillot de bain". Espérons que ses projets prennent l'eau, au sens premier du terme, ou mieux, des thermes. Il n'y a rien d'insultant là-dedans.

3. Je pourrais être prolix et citer encore anonymement, Mme Y qui, lors d'un vote au Grand Conseil sur la propre augmentation des juges, a manqué à se récuser. Je continue.

Lors du débat concernant le postulat n°4 ...

**Le Président.** M.C. Rugo, même vos subterfuges citent explicitement les personnes. Je vous demande de ne cibler personne et de veiller à maintenir les égards qu'exige votre fonction.

**Rugo Claudio** (--). (râles dans la salle) C'est le dernier exemple. Lors du débat ...

**Le Président.** Je ne veux pas savoir si c'est votre dernier exemple ou pas. Je vous demande de respecter vos collègues et de respecter cette assemblée.

**Rugo Claudio** (--). Je respecte mes collègues.

**Le Président.** C'est votre deuxième avertissement. Encore une fois et je vous demanderai de quitter la salle, afin que l'on puisse avoir des débats harmonieux au sein de ce Conseil.

**Rugo Claudio** (--). Bon, je sauterai cet exemple. C'est dommage parce que c'était la pièce maîtresse pour comprendre mon texte. In primis, j'aimerais faire taire les rumeurs qui ont été répandues sur les problèmes personnels que j'ai eus avec mon employeur " Ville de Fribourg". A ce sujet, j'ai suivi les bons conseils télévisuels donnés par le Conseil communal.

Alors que j'ai demandé à de multiples reprises un entretien à la personne du Conseil communal en charge du dossier, les portes sont demeurées closes à la Direction des Ecoles. Peut-être, euh, voilà... Je saute parce que c'est vrai que ... (rires dans la salle).

Sur la chaîne "La Télé", en février 2016, la candidate a dit: "*Le problème de M. Rugo est d'ordre juridique et les tribunaux sont là pour lui*". J'informe donc le Conseil général... Je dois sauter ce passage ... C'est le Tribunal fédéral qui donnera la tonalité dans le dossier "Rugo contre Ville de Fribourg" réf. 8C\_755/2016 Sd. Je signale et conseillerai à tout un chacun-individu comme collectivité publique- qu'il serait préférable d'emprunter en premier lieu les voies consensuelles de la médiation. Au besoin, et pour clore le chapitre personnel, je tiens à disposition des Conseillers généraux, pour consultation, les différentes pièces juridiques. Samedi dernier, encore une fois par voie de presse, j'apprends que les litiges sont à l'abonnement à la Ville de Fribourg et c'est encore une fois ... Je saute ce passage. Je précise que cette affaire concerne le Service des curatelles. Cette fois-ci, la Préfecture s'est rangée derrière le plaignant et la Ville a perdu au Tribunal cantonal.

(Un peu plus d'une dizaine de Conseillers généraux sortent de la salle)

**Le Président.** M. C. Rugo, pouvez-vous revenir au sujet qui est la transmission du postulat sur l'école des P'tits artistes? Je ne vois pas en quoi le Service des curatelles de la Ville de Fribourg est concerné.

**Rugo Claudio** (--). C'est le même département, c'est le même sujet, c'est les droits. Il s'agit de la manière dont la Ville traite ses employés.

**Le Président.** Ce n'est pas le sujet de votre postulat. On parle de revoir les conditions cadres d'engagement de l'école des P'tits artistes. Je vous remercie de rester sur le sujet.

**Rugo Claudio** (--). OK, j'y viens. Je procède donc à la lecture "in extenso" avec commentaires du postulat n° 21 qui concerne l'ensemble, je souligne, l'ensemble des professeurs de l'école des P'tits artistes.

Objet: M. Claudio Rugo demande au Conseil communal d'étudier la réévaluation des conditions cadres d'engagement des professeurs à l'école des P'tits artistes (CDI/salaire horaire unifié/2ème pilier/statut d'employé de la ville). Tout d'abord, avant de vous conter l'historique, j'aimerais répondre à M. le Syndic en disant que beaucoup de personnes ...

**Le Président.** Vous ne répondez pas au Syndic, vous répondez au Conseil communal.

**Rugo Claudio** (--). Je réponds au Conseil communal. Beaucoup de personnes ont travaillé des années durant, c'est à dire entre vingt et trente ans. Il est indigne de parler de quelques heures de travail. J'irai un peu plus loin que l'explicatif de ce texte.

Historique: Créées en 1986, les activités extrascolaires ont coulé des jours heureux sous la direction d'Yves Piller (1986-1996) et de "Pépé" Menétrey (1996-2006). Après quoi, les Conseillères générales et les Conseillers généraux ont, dans leur majorité, "eu vent" par voie de presse des remous répétés au sein des activités extrascolaires, renommées l'École des P'tits artistes.

**Le Président.** M. Rugo venez-en aux faits. Cela fait huit minutes que vous êtes en train de parler.

**Rugo Claudio** (--). Je cite le ... Je suis obligé de le citer "in extenso" pour qu'il soit ...

**Le Président.** Nous avons reçu votre postulat. Tout le monde l'a lu, alors venez-en aux faits. Nous l'avons tous lu, alors il n'y a pas besoin de relire ce que nous avons déjà tous reçu.

**Rugo Claudio** (--). Alors, justement, je l'ai envoyé. Souvent, les Conseillers généraux que j'interroge me répondent qu'ils n'ont pas eu le temps de le lire. C'est vrai qu'ils ont beaucoup de chose à faire ...

**Le Président.** Ils le liront une fois que le Conseil général l'aura transmis. Tant qu'il n'est pas transmis, le Conseil communal n'a pas à le lire. Donc, venez-en aux faits, vous avez déjà eu trois avertissements. La prochaine fois, je vous demande de sortir de la salle. Nous aimerions pouvoir continuer notre ordre du jour dans un climat harmonieux, s'il vous plaît.

**Rugo Claudio** (--). Je demande d'étudier quatre choses dans ce postulat... C'est le contrat de travail indéterminé. Pour information, je peux donner mon propre exemple. Je travaille à l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) depuis 1992. J'ai un contrat de durée indéterminée avec un 2<sup>ème</sup> pilier. Les heures de travail varient entre trois et six. J'ai un contrat à durée indéterminée avec un 2<sup>ème</sup> pilier à l'Ecole-club Migros depuis 1997 avec des heures qui varient entre trois et huit. J'ai un troisième contrat à durée indéterminée depuis septembre au Conservatoire du Gros-de-Vaud avec des heures variables. Les heures de travail ne sont pas liées à la durée des contrats. Je pense que les personnes de droite comme de gauche, si elles engagent des gens, souhaiteraient leur donner des conditions cadres idéales et non pas des semblants de conditions. Les personnes dont il est question sont des gens qui vivent dans la précarité. Leur salaire leur permet à peine de payer un appartement par exemple. Les artistes doivent courir à gauche, à droite et ils tirent la langue. La Ville veut offrir alors simplement, parce que c'est des petites heures. Justement, c'est peu d'heures de travail, c'est deux



heures de travail. Cela demande toutefois de la préparation. Cela demande aussi des déplacements. Tous ces éléments forment des conditions qui ne sont pas dignes d'aujourd'hui. Donc, si vous défendez ces conditions-là, comme la majorité est de gauche, je suis très étonné de la part du Conseil communal qu'encore aujourd'hui il faille aller jusqu'au Tribunal Fédéral pour faire valoir des conditions qui ont été acceptées depuis longtemps par les gens de droite et par les gens de gauche encore plus. Euh, euh, je vais synthétiser la fin. Alors j'ai été engagé à la Ville depuis 1986 à 2008 sans contrat de travail et sans 2<sup>ème</sup> pilier, ceci pour de deux à huit heures, et je souhaiterais que M. M. Maridor nous montre mes cinq dernières fiches de salaire pour voir les conséquences sur les baisses de salaires. S'il vous plaît Monsieur.

**Le Président.** Non, M. M. Maridor n'a pas à montrer des fiches de salaire.

**Rugo Claudio** (--). Si vous ne voulez pas, je vais vous citer les chiffres. En 2010, je vais être approximatif dans les montants des salaires annuels pour ne pas perdre de temps, il s'agissait de 22'000 francs; en 2011, 18'000 francs; en 2012, 16'000 francs; en 2014, 13'000 francs (8'000 francs puis après 5'000 francs). Cela permet aux responsables de faire comme ils veulent dans la répartition des élèves alors que, simplement, on avait un désaccord de base, qui a d'ailleurs fini au Tribunal, et c'est pour ça qu'on m'a baissé le salaire horaire et ce n'est pas une condition. Premièrement, on a baissé mon salaire et deuxièmement, on a baissé mon salaire annuel.

**Le Président.** M. C. Rugo, nous en sommes aux transmissions des postulats.

**Rugo Claudio** (--). Et ce n'est pas des conditions de l'année 2017, voilà en ce qui me concerne! Sachez toutefois que d'autres personnes, qui étaient dans les mêmes conditions, ont fini en dépression. Je ne peux pas donner de noms. Ils ont été dégoûtés de la Ville. Ils ne veulent plus en entendre parler. Je ne donne pas de noms. Donc, j'aurais préféré lire mon texte au moins j'aurais ... voilà. Je vais terminer avec ma conclusion. Sans me faire menaçant, je suis curieux du résultat de ce vote. J'en appelle à votre fibre sociale et éducative et vous remercie par avance, au nom des vingt intermittents pour qui ce travail est vital. En effet, la première de leurs préoccupations est de payer un loyer. Expérience faite - s'il vous plaît - expérience faite, souvent nous vivons, nous les artistes, au-dessous du seuil minimum de pauvreté. "Sou-te-nir la culture". J'espère, mes amis, que vous suivrez le mot d'ordre dicté non pas par vos chefs de groupe, ni par le Conseil communal, mais par le grand défenseur des Fribourgeois, notre patron: le grand Saint-Ni-co-las.

**Le Président.** Et bien bravo, merci. Il vous a fallu treize minutes pour défendre votre postulat, je pense que c'est le record. La discussion continue.

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). J'attends encore une minute (les membres du Conseil général qui sont sortis reviennent dans la salle). Tout d'abord, je soutiens la culture de tout mon cœur. Il est assez délicat de mélanger les intérêts personnels et l'intérêt publics. Il faudrait les distinguer.

Gewiss, Politik ist das, was im Ringen von Parteien, von Organisationen, von Verbänden und eben auch von Eigeninteressen entsteht. Ich bin nicht zu naiv zu meinen, dass es ein objektiv definierbares, öffentliches Interesse gäbe und Politiker stets pflichtbewusst darauf hinarbeiten würden, wenn sie nicht dauernd von dunklen Einflüsterern und verwerflichen Eigeninteressen daran gehindert würden.

Cependant, en acceptant ce postulat, nous risquons de créer un précédent. Pourquoi, dans ce cas, ne pas lancer prochainement un postulat qui demande au Conseil communal d'étudier la réévaluation

des conditions cadres d'engagement des employés, par exemple, de la bibliothèque de la Ville ou de la déchetterie des Neigles. Pour ne pas créer un précédent, je vous prie de voter contre ce postulat. Soit dit en passant, personnellement, je trouve que ce n'est pas une bonne idée, même si l'on n'est pas d'accord, de quitter la salle comme l'avait fait Mme Sommaruga (ndr: Le 26 avril 2016, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga avait quitté la salle du Conseil national, suivie par l'ensemble du groupe socialiste, lors d'une prise de parole de l'UDC Roger Köppel).

**Page Maurice** (CG-PCS). Je suis désolé de devoir rallonger les débats mais comme j'ai été cité et interpellé, je suis quand même obligé de répondre. De plus, il y a des choses qui vont figurer dans un protocole et je voudrais éviter qu'ils n'y figurent des choses manifestement fausses. Je suis bien président de Fribourg-Solidaire, je l'admets absolument. L'argent que j'ai demandé n'était pas du tout pour Fribourg-Solidaire, mais pour un fonds d'Entraide et Solidarité. Il s'agit d'un fonds global. Je tiens aussi à préciser qu'en tant que président de Fribourg-Solidaire, la seule rétribution que j'ai reçue l'année passée, c'est un souper à Sucre Salé qui a coûté 30 francs. Je crois que la chose est tout-à-fait claire, cela n'a rien à voir avec un salaire, ni quoi que soit de ce genre.

**Wicht Pascal** (UDC). Je retiendrai de l'intervention précédente que le personnel de la Commune est maltraité et qu'il faut que le personnel de l'école des P'tits artistes devienne du personnel communal. Je cherche un tout petit peu la cohérence. Pour cette raison et pour beaucoup d'autres, je voterai contre la transmission de ce postulat.

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). J'aimerais communiquer un message à nous tous. Je ne peux pas m'adresser à des personnes individuelles, mais il faut que nous réfléchissions ici dans ce Conseil. Nous ne sommes pas là pour défendre des intérêts individuels, mais pour défendre la ville de Fribourg et tous les habitants. Il faut que nous soyons toutes et tous conscients que nous pouvons desservir une cause, qui est noble en soi, qui est bonne, en s'obstinant à revenir encore et toujours avec un sujet qui ne concerne pas la globalité des habitants de la ville, mais qui vient d'un individu. Ce sujet peut venir d'une blessure, d'une situation difficile - en sachant très bien que nous vivons tous parfois des situations difficiles -. Il y en a plusieurs dans cette salle qui ont eu des situations professionnelles difficiles, mais celles-ci ne doivent pas animer nos débats dans cette salle. Nous devons faire une politique pour le bien commun et nous devons justement nous abstenir de mélanger les intérêts personnels et l'intérêt public.

**Rugo Claudio** (--). Je remercie M. B. Altermatt d'avoir parlé en français. Je peux lui répondre. Pour ma part, j'ai écrit ces revendications pour un contrat à durée indéterminée en décembre 2014. Je ne demande pas à ce que ça soit un statut extraordinaire, c'est ce que tout le monde fait. En décembre 2014, j'étais employé dans les activités extrascolaires depuis 29 ans. J'ai commencé à revendiquer cela et je me suis fait licencier.

**Le Président**. M. C. Rugo vous avez déjà défendu votre postulat. Je vous redonne brièvement la parole.

**Rugo Claudio** (--). Je réponds à M. B. Altermatt et à Mme B. Acklin... et justement, depuis, j'ai été licencié en 2015. Le litige est continu et c'est justement parce que je ne suis plus employé et que cela ne va rien changer pour moi que je peux poser ces demandes. C'est-à-dire que moi, depuis, j'ai retrouvé un autre travail, je suis engagé sous différents contrats à durée indéterminée. Donc, ce n'est pas pour moi, ce n'est pas pour mes propres intérêts, mais c'est pour l'intérêt des vingt personnes qui travaillent...

**Le Président.** M. C. Rugo, vous avez déjà expliqué tout ça avant.

**Rugo Claudio.**(--). ... Faites le tour de tous ceux qui ont subi ...

**Le Président.** Vous avez déjà expliqué votre postulat pendant treize minutes.

**Rugo Claudio** (--). ... les conséquences de ces contrats. Voilà, je vous remercie.

**Le Président.** S'il vous plaît M. Rugo, vous avez déjà expliqué tout ça.

**Rugo Claudio** (--). Je réponds ...

**Le Président.** Non, vous répétez. Ce n'est pas la même chose.

**Rugo Claudio** (--). Je réponds à deux interventions. Merci.

**Ingold François** (Verts). Je vais vraiment faire court. J'ai envie de dire: comment se tirer une balle dans le pied? Sur le fond, nous sommes tous pour soutenir les musiciens, tous pour soutenir les artistes. C'est logique, nous ne pouvons peut pas être contre. Maintenant, cette forme qu'on nous propose ici, nous avons un petit peu l'impression d'être pris en otage. Par exemple, mon groupe avait prévu de soutenir ce postulat. Moi, personnellement, je ne le soutiendrai pas parce que j'ai l'impression d'avoir été pris en otage. J'aimerais que certains d'entre nous, dont je ne citerai pas le nom, réfléchissent aux raisons de prendre la parole. Ne serait-il pas mieux des fois de faire court, pour faire passer un message, plutôt que de faire durer les choses et, du coup, ne rien faire passer?

**Le Président.** (M. C. Rugo demande la parole). Non M. Rugo vous avez eu déjà deux fois la parole là-dessus. Vous avez déjà eu deux fois la parole, ça suffit. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer sur ce sujet? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous allons passer au vote. Le vote est ouvert.

## **Vote**

**Le Conseil général refuse, par 52 voix contre 4 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 21 de M. Claudio Rugo.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 4 Graden Lise-Marie (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 52 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 6 Abate Vincenzo (Verts), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (--), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

- n° 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), sowie 27 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren

**Steiert Thierry, Syndic.** Der Gemeinderat akzeptiert die Überweisung dieses Postulats, ebenso wie sämtliche übrigen Postulate bis und mit Nr. 26.

**Parpan Mario (CG-PCS).** Lors des discussions pour le crédit d'étude concernant la nouvelle construction à l'école de la Vignettaz, le Conseil communal a signalé que la rénovation des bâtiments déjà existants sur ce site n'est pas prévue.

Dass vor bald 2 Jahren der Unterstand beim Schulhaus der Vignettaz B wegen Einsturzgefahr abgebrochen werden musste und verschiedene Anfragen von Schule und Eltern betreffend Instandstellung von Anlagen und Installationen im und um die Gebäude der Vignettazschule bei der Gemeinde eingegangen sind, weist darauf hin, dass es dringend ist, den Renovationsbedarf der bestehenden Gebäude abzuklären. Entsprechende Anfragen betreffend undichter Fenster, kaputter Storen, Neugestaltung des Spielplatzes und anderes mehr, wurden im Laufe der vergangenen Jahre jeweils mit dem Hinweis auf die sowieso unumgänglichen Arbeiten im Zusammenhang mit dem Neubau einer Schule abgelehnt. Es kann nicht sein, dass nun ein neues Schulhaus geplant wird und dabei der Zustand der bestehenden Gebäude nicht gründlich untersucht wird und die nötigen Renovationen mit in die Planung einbezogen werden.

Des travaux de chauffage, canalisations, conduites pour l'électricité, Internet etc. doivent être réalisés simultanément, de manière à éviter des coûts supplémentaires. Dans cette optique, ce postulat demande au Conseil communal d'étudier les besoins en rénovations et en investissements des bâtiments existants et qu'il les intègre dans une planification globale du site scolaire de la Vignettaz. Au nom des élèves, des professeurs et de tous les utilisateurs qui travaillent à côté de la nouvelle école, je vous remercie de soutenir ce postulat.

**Vonlanthen Marc (PS).** Je m'excuse, mais je dois revenir sur M. C. Rugo. Moi, je suis prêt à vous écouter pendant des heures, à écouter patiemment vos postulats. Par contre, le geste que je viens de voir envers M. B. Altermatt, je ne l'accepte pas. Vous avez poussé M. Altermatt. Ce n'est pas digne d'une présence au Conseil général. Vous avez un devoir de représentativité à l'égard de la population et, en regard de cela, je ne suis pas d'accord avec cette manière d'agir. Nous n'avons pas à faire usage de la violence ici. (Applaudissements). Des mesures doivent être prises. C'est inadmissible.

**Le Président.** Merci M. M. Vonlanthen, je n'avais pas vu cet incident. Je demande au Bureau de s'approcher.

20.46 heures. La séance est interrompue pour permettre au Bureau de délibérer.

20.48 heures. Le Président fait venir MM. B. Altermatt et C. Rugo pour leur demander ce qui s'est passé et tenter une médiation. Les deux protagonistes expliquent le déroulement des faits. M. C. Rugo reconnaît avoir poussé M. Altermatt. Les deux Conseillers généraux se serrent la main. Le Président demande formellement à M. Rugo de quitter la salle. Constatant que ce dernier n'arrivait pas à se calmer, il est fait appel à l'huissier. M. C. Rugo, accompagné du huissier, quitte la salle.

La séance reprend à 20.51 heures avec le vote sur la transmission du postulat n° 22.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 22 de MM. Mario Parpan et David Papaux, ainsi que de 27 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 55** Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Ménétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 3** Allenspach Christoph (PS), Chopard Caroline (Verts), Jacquat Vincent (PLR)

**N'ont pas voté: 3** Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Zurich Simon (PS)

- n° 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter (Grüne), Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/glp), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), sowie 21 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen

**Kilde Gisela (DC/vl).** Wir bitten den Gemeinderat, die Einführung des Deutschen als zweite Amtssprache zu prüfen. Die Studie soll aufzeigen, wie sich die Einführung sozial, kulturell und wirtschaftlich auswirken würde. Unter anderem interessiert die Frage, wieviel Mehrkosten tatsächlich entstehen würden und ob die administrativ bestehenden Sprachgrenzen für mittlere Unternehmen aus der Deutschschweiz einen Minuspunkt in der Frage ihrer Niederlassung bedeuten. Viele Firmen und Organisationen wie etwa die Post, richten sich leider nach der offiziellen Amtssprache. Trotz der bereits bestehenden Bemühungen der Stadt in der Kommunikation, bleibt für uns daher dennoch die Notwendigkeit Deutsch als Amtssprache abzuklären.

**Schenker Claude (DC/vl).** Cette question passionne et elle me passionne et, avec mon groupe, je soutiendrai la transmission de ce postulat pour étude. Je souhaite toutefois, à titre personnel, attirer l'attention du Conseil communal sur le fait qu'une analyse approfondie sera nécessaire. La question de savoir quand une commune est bilingue est d'abord juridique. En l'absence de législation cantonale, les tribunaux ont dû déterminer, au vu de la Constitution cantonale, des critères complexes et des limites qui ne le sont pas moins:

- il faut examiner bien sûr les proportions de la population parlant chaque langue et voir si les minima requis sont atteints;

- il faut tenir compte de la continuité, à savoir de l'évolution de cette proportion de chaque langue dans les dernières décennies et voir, là aussi, si les durées nécessaires sont atteintes;
- il faut tenir compte de la contiguïté, pour éviter notamment de créer des îlots linguistiques, ce qui ne serait évidemment pas le cas de Fribourg;
- il faut tenir compte du fait que Fribourg est capitale d'un canton bilingue et cet argument parle en faveur d'un bilinguisme officiel.

Si l'application savante de ces critères et d'autres encore devaient permettre un bilinguisme, la question devient alors hautement politique, psychologique même! Ce sujet parle en effet aux tripes. Les débats enflammés à la Constituante au début des années 2000 l'avaient notamment démontré. C'est pour cette raison que, jusqu'à ce jour, je privilégie le pragmatisme et les petits pas, plus enclins à rapprocher que des décisions imposées par une majorité. J'ai ainsi soutenu le passage à un nom de gare bilingue. C'est pragmatique, et c'est un symbole fort tout de même. Et je soutiens en principe les efforts possibles en pratique, notamment pour une scolarisation favorisant le bilinguisme. Je pense que c'est ainsi que l'on améliore le plus rapidement la compréhension mutuelle et que l'on accompagne au mieux l'évolution des mentalités. Je demande encore à être convaincu que notre ville est prête, en toute connaissance de cause, pour un bilinguisme officiel.

J'attends du Conseil communal qu'il sache esquisser les principales conséquences concrètes du passage à une commune bilingue pour chaque citoyen: puis-je librement choisir en quelle langue je m'adresse aux autorités en toutes circonstances, ou dans quelle limite? Ai-je le droit d'exiger de l'autorité qu'elle communique avec moi dans ma langue? Puis-je scolariser mes enfants dans la langue de mon choix? Le personnel communal sera-t-il tenu de maîtriser les deux langues? Quelles seraient les conséquences pour les citoyens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'allemand? Le nom de ma rue va-t-il changer? Et mon quartier: en viendra-t-on à confondre Schönberg et Beaumont? J'en passe...

J'attends enfin évidemment que le Conseil communal puisse estimer les conséquences financières, tel que cela a été demandé, non seulement pour l'administration et pour les écoles. Nous nous rappelons que pour modifier les seuls panneaux de la Gare, la facture avait six chiffres. Il faudra donc distinguer ce qui serait obligatoire de ce qui serait seulement souhaitable. Vous l'avez compris, je serais extrêmement déçu que, sur une telle question, notre exécutif se contente de quelques lignes pour déclarer le postulat liquidé.

## Vote

**Le Conseil général décide, par 54 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 23 de Mmes et MM. Christa Mutter, Rainer Weibel, Gisela Kilde, Laurent Thévoz, Mario Parpan, Tina Odermatt et Vincenzo Abate, ainsi que de 21 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 54 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

**A voté contre la transmission:** 1 Sacerdoti Alexandre (DC-vl)

**Se sont abstenus:** 4 Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**N'ont pas voté:** 2 Graden Lise-Marie (PS), Miche François (PS)

- n° 24 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà

**Abate Vincenzo** (Verts). Ce postulat a pour but de demander au Conseil communal de présenter un rapport sur l'avenir des artisans, restaurateurs et commerçants durant et après les travaux de requalification du quartier historique du Bourg, et des pistes pour dynamiser leurs activités durant et après la fin des travaux. Il n'est malheureusement plus à démontrer que le quartier du Bourg, malgré son charme architectural et la bonne volonté de ses artisans commerçants et restaurateurs, a tendance à s'épuiser peu à peu commercialement. Le monde amène le monde. Chaque enseigne qui s'éteint vide un peu plus le quartier de sa substance commerciale et la requalification du Bourg représente une occasion extraordinaire de redonner du dynamisme commercial au quartier. Ce postulat vise donc à trouver des solutions pour toutes les parties prenantes afin de dynamiser économiquement le quartier. Les leviers sont multiples. Je peux citer des exemples: favoriser des animations dans le quartier durant les heures d'ouverture des magasins, des réglementations favorables aux activités commerciales, une meilleure signalisation, un encouragement à la location des surfaces commerciales vides, une installation de commerces de première nécessité. Ce postulat demande donc d'étudier la situation actuelle et future et de tirer les conclusions nécessaires qui pourraient amener des actes politiquement forts, afin de redonner vie au quartier et d'en faire bénéficier surtout les gens qui y vivent et qui y travaillent.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je voulais juste dire que j'ai omis de préciser une chose dans le cadre de la transmission de ce postulat n° 24, dont nous partageons bien évidemment totalement les objectifs. J'ai oublié de dire que ce postulat risquerait d'enfoncer des portes ouvertes dans la mesure où nous allons mandater sous peu le "Netzwerk Altstadt", émanation de l'ASPAN. Celui-ci a précisément pour objet de faire les analyses que vous demandez ici. Aussi, c'est exactement ce que nous allons faire. Si le postulat sera transmis, la réponse sera d'autant plus courte, puisqu'elle consistera à vous confirmer que nous avons déjà entamé les travaux. Je voulais juste le préciser.

**Sacerdoti Alexandre** (DC/vl). Je m'exprime en tant que président de l'Association du Bourg et non pas en tant que président des commerçants. Je voudrais dire que tout ce qui va dans le sens de la redynamisation du Bourg est positif. Avant de se mettre à la place des commerçants, pour trouver une dynamisation qui leur appartient souvent, je pense qu'il est important que le Conseil communal puisse développer une information. Je viens d'apprendre qu'il y a une étude sur ce sujet donc je trouve que c'est très positif. Je tiens à souligner que les efforts en matière d'information qui ont été faits par rapport à la requalification du Bourg. Toutefois, beaucoup de commerçants m'interpellent, nous interpellent en demandant ce qui va se passer et comment cela va se passer. Ce n'est pas faute d'avoir eu un souci d'information de la part du Conseil communal, puisqu'il y a eu des photos, il y a eu en parallèle avec la fermeture de la petite épicerie portugaise la mise sur pied d'un centre d'information. Au-delà de cela, je crois que notre rôle d'élus, et aussi au niveau du Conseil communal,

est d'aller à la rencontre des citoyens du Bourg et d'aller à la rencontre des commerçants en leur disant: voilà, on va faire un trou devant chez vous, ça va durer tant de temps, on va essayer de faciliter l'accès. Cela devrait se faire en parallèle d'une étude et puis peut-être aussi d'une stratégie de communication impliquant les deux représentants du Conseil communal en charge de la culture, de la dynamisation, de l'économie et puis de la construction - pas forcément tout le monde. Cette stratégie consisterait à rencontrer les commerçants et les habitants pour les rassurer. Il s'agirait simplement de les informer en leur disant: voilà, ça va durer tant de temps, on va ouvrir, mais on n'ouvrira pas deux fois, par exemple. Le Conseil communal a reçu une lettre d'un architecte qui habite le Bourg et qui dit: j'espère que le Conseil communal a bien pensé, lorsqu'il allait ouvrir les routes qui sont dans le Bourg, à vérifier les canalisations, le chauffage, les connections. Bien sûr que le Conseil communal va faire tout ça! Toutefois, je pense – surtout si des gens qui sont architectes se posent la question - qu'il y a un énorme besoin de rassurer, d'informer les gens. Je me félicite de l'étude qui sera faite et, personnellement, j'appelle mes collègues à soutenir ce postulat.

**Abate Vincenzo** (Verts). Je remercie M. A. Sacerdoti de son soutien. Je tiens juste à préciser - c'est très important- qu'on parle jusque-là de la situation actuelle, avec les travaux. Toutefois, ce postulat demande d'imaginer une formule qui puisse être l'objet d'un projet pilote pour d'autres quartiers, pour soutenir durablement les quartiers qui sont commercialement un peu plus faibles que les autres, et ce, même après les travaux de requalification. On sait bien aussi que cela fait partie de l'investissement de mettre en place un système, une formule, un projet qui puisse soutenir durablement la vie commerciale du quartier.

#### **Vote**

**Le Conseil général décide, par 57 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 24 de MM. Vincenzo Abate et François Ingold, ainsi que de 38 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 57 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 2** Müller Christine (PS), Parpan Mario (CG-PCS)

**N'ont pas voté: 2** Altermatt Bernhard (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl)



- n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Notre postulat remplace le postulat n° 8, que les trois auteurs ont retiré pour cause de vice de forme en séance du Conseil général du 20 septembre 2016. Le titre du postulat résume parfaitement son but. A l'instar de ce qui se passe sur les remparts à Morat, nous avons bon espoir que le Conseil communal puisse convaincre le Conseil d'Etat de l'atout que représentent ces témoins de la construction et protection de la ville pour la culture et le tourisme de Fribourg et environs. Nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat.

#### Vote

**Le Conseil général décide, à l'unanimité, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser, Bernhard Altermatt et Pascal Wicht, ainsi que de 17 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 59** Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 0**

**N'ont pas voté: 2** Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl)

- n° 26 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des TPF SA, d'étudier le montage d'une ligne de contact pour les trolleybus entre la rue du Pont-Muré et le pont de Zaehringen, via la rue des Chanoines

M. P.-A. Perritaz étant excusé, la décision quant à la transmission de ce postulat aura lieu lors d'une prochaine séance.

- n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg

**Bourrier Hervé** (PS). Je vais essayer d'être bref. J'en ai à peine pour quinze minutes. Non, je blague!

Connaissant les mots d'ordre des groupes, je ne me fais pas d'illusions quant à l'issue de ce vote. Mais, finalement, ce n'est pas si important que ça parce que la véritable question - comme pour le métro-câble de mon estimé collègue Raphaël Casazza, les liaisons verticales, les navettes automatiques ou encore la mise en service de tramways ou autres systèmes similaires – n'est pas de savoir si ça va se faire, mais quand ça va se faire, et ça se fera un jour... l'année prochaine, dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans, dans trente ans mais une chose est sûre, c'est que ça se fera!

Un jour, chères et chers collègues, vous, vos enfants ou petits-enfants croiserez, rue de Lausanne, rue Pierre-Aeby, route Henri-Dunant ou rue Saint-Pierre les chevaux et les véhicules hippomobiles des employés communaux des services de la voirie de notre ville en train d'arroser et tailler les massifs floraux, entretenir les espaces verts, vider les poubelles, balayer les routes, ramasser les objets encombrants ou transporter les enfants des écoles de la Ville ou ceux des écoles du canton venant découvrir la capitale. Ils seront sans doute aussi accompagnés par des personnes en situation de handicap ou en réinsertion sociale. Vous vous déplacerez en métro-câble entre la Gare et Villars-Sud ou entre la place Python et Bourguillon et vous vous arrêterez peut-être aux arrêts "Raphaël Casazza, initiateur du projet" ou encore "Jean-Frédéric Python, grand défenseur des transports publics de Bourguillon". Vous utiliserez la liaison verticale du pont Zaehringen vers le quartier de l'Auge et peut-être celle du boulevard de Pérolles vers la Pisciculture. Vous monterez dans la navette automatique entre la Gare et le plateau de Pérolles avec un arrêt à blueFACTORY, rebaptisé, je vous le donne en mille pour l'occasion, arrêt "Thierry Steiert, ancien Syndic de la ville de Fribourg". J'espère qu'il vivra assez longtemps pour voir cela et vous prendrez aussi le tramway pour vous rendre à Marly. Je vous proposerais bien un autre nom pour un arrêt, l'arrêt "Bernhard Altermatt, politicien et poète défenseur inconditionnel du projet de réintroduction de la traction animale dans les services de la voirie de la Ville de Fribourg", mais pour cela, il faut attendre l'issue de ce vote.

Ce postulat vous semble sans doute idéaliste et vous avez raison. La population a besoin d'autres choses que des crédits d'études à millions pour une piscine à laquelle, hélas, plus personne ne croit, une fusionnette à quatre ou réaménager le quartier du Bourg où l'on n'a même pas eu le courage, d'éliminer à ce jour les places de parc qui sont contre la Cathédrale. Soit dit en passant, on peut quand même être fiers, et le terme n'est pas trop fort, d'être une des seules villes au monde où les voitures se garent contre la Cathédrale. Mais j'en appelle à votre sollicitude et mansuétude. Où Monseigneur Morerod, qui a déjà de la peine à garer son vélo électrique au milieu des voitures, où pourra-t-il attacher son cheval? N'en doutons pas un seul instant, après la réintroduction de la traction animale dans les services de la voirie, que vous ne manquerez pas de voter tout à l'heure, Marie Garnier offrira sûrement un cheval à Monseigneur Morerod. Plus que des études à millions, nous avons surtout besoin d'offrir du concret à nos combourgeois. Ce postulat s'appuie sur plusieurs études ainsi que sur mes expériences professionnelles et personnelles. L'introduction de la traction animale dans les services de voirie de la Ville Fribourg n'est pas une utopie même si Thomas More ne la renierait pas. Cela peut être une opération très rentable pour notre ville au niveau financier, technique, écologique, social et promotionnel.

[Les propos tenus en patois ne sont pas retranscrits - cf. art. 45 al 1 RCG] Je vous remercie de bien vouloir soutenir mon postulat et vous remercie de votre attention. (Applaudissements).

**Wicht Pascal** (UDC). Je ne répondrai pas avec autant de verve que mon préopinant. Je suis malheureusement incapable de lui répondre en patois.

Notre groupe refusera la transmission de ce postulat pour les raisons suivantes. Premièrement, une telle mesure va inévitablement engendrer des coûts importants. Faudra-t-il construire des écuries pour accueillir les chevaux de la Ville? Voici quelque chose que le nouveau plan d'aménagement local n'a probablement pas prévu et un investissement qui ne nous paraît pas tout à fait prioritaire pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Permettez-moi de préférer une piscine. D'autre part, contrairement à une machine, il ne suffit pas de démarrer un cheval le matin et de couper le contact le soir. Il faudra du personnel pour s'en occuper le soir, les dimanches et les jours fériés. Quant au travail de la voirie à proprement parler, il faudra inévitablement davantage de personnel pour effectuer le même travail. Donc, payer plus sans améliorer les prestations, ça n'est certainement pas une gestion efficiente des deniers publics. En outre, il n'est pas donné à tout le monde de travailler avec des chevaux: cela nécessite certaines aptitudes, certaine motivation également. Et nous ne sommes pas convaincus que les employés de la voirie soient tous enchantés de devoir se mettre à travailler avec des chevaux: à chacun son métier. Le personnel de la voirie fait un travail difficile, souvent ingrat, mais à la fois tellement important pour le bien-être des habitants de notre ville. La moindre des choses que nous, les politiciens, puissions faire, c'est de lui donner la possibilité de travailler dans de bonnes conditions, avec des outils de travail modernes et performants.

Il est, par conséquent, pour nous hors de question de revenir à des moyens archaïques qui rendront le travail des ouvriers de la voirie plus pénible et plus difficile encore qu'il ne l'est déjà. Finalement, affecter des chevaux à ce genre de tâches ne nous paraît pas non plus optimal du point de vue du bien-être animal: tirer des charges, avancer de 10 mètres, s'arrêter, attendre, avancer une nouvelle fois de 20 mètres, du matin au soir, marcher toute la journée sur du goudron brûlant ou sur des pavés glissants, sans oublier les risques de blessures, voici qui devrait inquiéter les défenseurs de la cause animale. Des critiques se font d'ailleurs de plus en plus fortes à ce sujet dans les villes où des calèches promènent les touristes.

Et tout cela pourquoi, me direz-vous? Et bien nous ne le savons pas vraiment. Pour le tourisme? Soyons sérieux, ce ne sont pas quelques chevaux affectés à des tâches de voirie qui vont attirer les touristes dans notre ville. Pour l'écologie? Il vaudrait dans ce cas bien mieux doter la voirie d'équipements et de véhicules le moins polluants possibles, voire même fonctionnant à l'électricité renouvelable. La question de l'utilité des chevaux dans le travail de la voirie pourrait, peut-être, se poser différemment si la ville comportait de grands parcs, mais dans le cas présent, une telle mesure ne nous paraît pas du tout adaptée aux besoins de notre ville. Cela nous paraît suffisamment évident pour s'épargner de faire dépenser quelques milliers de francs à l'administration pour réaliser une étude dont les résultats sont tout à fait prévisibles.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je soutiendrai le postulat de M. H. Bourrier. Je parle ici en tant qu'ancien rédacteur en chef du magazine de la Fédération Suisse d'élevage du cheval des Franches-Montagnes (rires), que j'ai effectivement été durant huit ans. Aussi, je connais un tout petit peu ce cheval et ce qu'il est capable de faire. Je préciserai - comme l'a dit M. Bourrier et je crois que ce n'est pas du tout une utopie - que ce sont des choses qui se font et qui ont été faites en Suisse, mais aussi en particulier en France. Plusieurs villes de France de taille moyenne ont introduit ce genre de travail avec les chevaux et, contrairement à ce qu'on peut croire aussi, les chevaux, et en particulier les Franches-Montagnes, aiment beaucoup travailler. On le voit par exemple avec le débardage à cheval. Il s'agit certes de quelque chose d'un peu différent, mais ce sont des choses tout à fait envisageables. Je soutiendrai donc le postulat de M. H. Bourrier.

**Sacerdoti Alexandre (DC/vl).** Puisqu'on est un peu dans le registre de l'autodérision, je remercie notre collègue d'avoir fait son développement. Je citerai quand même une anecdote: notre cantonnier national du Bourg - je ne citerai pas son nom puisque tout le monde le connaît, M. Simonet - quand vous parlez avec lui, il dit ne pas vouloir utiliser sa machine électrique. Il me dit: je suis mieux avec mon char. C'est un signe à quelque part! Il préfère utiliser sa carriole à deux roues que son "machin" qui aspire à toute allure et cela, je le respecte. C'était juste un éclairage (rires) sur ce qui doit être moderne ou ce qui ne doit pas l'être.

## Vote

**Le Conseil général décide, par 23 voix contre 22 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) et de 13 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 23** Abate Vincenzo (Verts), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

**Ont voté contre la transmission: 22** Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Schenker Claude (DC-vl), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 15** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Zurich Simon (PS)

**N'ont pas voté: 1** Liaudat Geneviève (PS)

- n° 28 de MM. Daniel Gander (UDC) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de stationnement à la route de la Pisciculture, à Fribourg

**Gander Daniel (UDC).** Evolution démographique, densification de l'habitat, nouvelles infrastructures estudiantines, politique foncière active, fonds pour acquérir des objets, projets et vision d'avenir, mobilité et politique du stationnement, voilà des sujets très importants pour le développement économique de notre cité. C'est donc pour toutes les raisons évoquées ci-dessus que nous vous présentons ce postulat afin que le Conseil communal, en collaboration avec les services de l'Etat si possible, étudie les différentes possibilités qui lui sont offertes en cas d'achat éventuel de cette parcelle occupée depuis bien des années. Cet emplacement serait notamment utile pour y créer un P+R et également pour y construire des dépôts, voire des logements. Vu le développement démographique, il faut prévoir. Prévoir, c'est agir. Ainsi, faudra-t-il dans un avenir proche construire de nouvelles infrastructures scolaires et universitaires sur le site de Pérolles. Par ce fait, il faudra supprimer probablement les garages existants et trouver un nouvel emplacement pour tous les usagers motorisés. Le choix du vaste emplacement de la route de la Pisciculture, inutilisé depuis longtemps, lequel peut possiblement être acquis, se prêterait volontiers à la création de bâtiments, de dépôts et d'une aire de stationnement assez importante. Proche du centre et d'un accès facile, cet emplacement serait bénéfique pour tous les professeurs, étudiants, commerçants, clients, habitants, visiteurs et même

pour les employés des administrations qui se plaignent de n'avoir plus de places de stationnement à disposition. Relevons enfin que cet emplacement pourrait palier à la suppression des places de stationnement sur toute la longueur du boulevard de Pérolles. Ce faisant, avec nos 15 cosignataires, M. Pierre Marchioni et moi, nous demandons d'accepter la transmission de ce postulat pour étude. Je vous remercie de votre attention.

**Allenspach Christoph (PS).** Le groupe socialiste s'oppose à ce postulat. Au-delà du fait que nous sommes contre la création de nouvelles places de stationnement pour les pendulaires, nous constatons que vous êtes mal renseignés à ce sujet. Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville et l'Agglo fermeront le P+R du Guintzet parce qu'il est trop proche du centre-ville et de l'Hôpital cantonal et que des employés de cette institution, ainsi que d'autres personnes, venaient inutilement y stationner leur voiture. La fermeture de Pavatex était malheureuse, à part peut-être pour les habitants de cette zone qui n'ont plus à supporter le passage des camions. Vous voulez maintenant créer un P+R encore une fois trop près du centre? Le P+R à Marly a encore peut-être un sens; il est toujours plein. Des personnes venant, par exemple, du Mouret y garent leur voiture et prennent ensuite le bus. Personne ne ferait ça à l'endroit que vous citez. Ce P+T servirait à l'Université et à la Haute école. Cela n'aurait pas de sens. Cette zone se prête certainement mieux à un quartier d'habitants et d'activités. Elle s'inscrit dans les projets d'agglomération de troisième génération. Il se trouve qu'un funiculaire soit déjà inscrit dans ces projets. Il est d'ailleurs possible d'observer la brèche dans la forêt laissée par l'ancienne ligne de funiculaire industriel. La réhabilitation de cette ligne de funiculaire favorisera, contrairement à ce que vous proposez, un quartier avec peu de trafic. Un P+R à cet endroit ne semble pas indiqué. Pérolles contient suffisamment, voire trop, de places de stationnement. Par ailleurs, il n'y a pas de plan de mobilité pour les Hautes écoles et l'Université. Je crois qu'il y a d'autres solutions. Peut-être qu'une bonne idée serait d'acheter ce terrain. Nous pourrions voter à ce sujet. Le postulat que vous déposez est contradictoire. Vous demandez des places de stationnement, mais vous dites aussi que l'on pourrait y construire un dépôt ou des habitations. Il faudrait quand même savoir! Une réflexion pourrait être menée sur l'achat de ce terrain, mais cela ferait alors l'objet d'un autre postulat. Pour ces raisons, notre groupe va s'opposer à ce postulat.

## **Vote**

**Le Conseil général refuse, par 35 voix contre 20 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 28 de MM. Daniel Gander et Pierre Marchioni, ainsi que de 15 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 20** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Hemmer Benoît (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 35** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 6** Bettin Christophe (PLR), Giller Christophe (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (DC-vl)

**N'ont pas voté: 0**

- n° 29 de Mmes et MM. François Ingold (Verts), Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan (PS), Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés

**Ingold François** (Verts). Il y a quelques mois, la maman de la petite Selma m'a contacté pour me parler du projet de sa fille qui consistait à lancer une pétition demandant au Conseil communal de prendre conscience que d'avoir plus d'arbres en ville, n'est pas juste un vœux, mais un besoin vital pour beaucoup d'habitants, et surtout pour les enfants. Plus concrètement, cette pétition demandait à lister les endroits où des arbres pourraient être plantés. Aujourd'hui, la petite Selma a récolté 1'300 signatures en ville de Fribourg d'adultes et d'enfants et a déposé sa pétition au Secrétariat de ville en décembre 2016. Comme cette pétition n'a de valeur que pour ceux qui lui en donnent, j'ai promis à Selma qu'une fois sa pétition déposée, je ferai volontiers l'écho de sa démarche aux gens qui font la politique, c'est-à-dire vous. J'ai déjà eu des échanges de mails avec Mme la Conseillère A. Burgener Woeffray, qui a accueilli avec beaucoup d'écoute et de respect cette démarche. Il existe déjà aujourd'hui un cadastre des arbres en ville de Fribourg. La réponse à ce postulat devrait donc être donnée assez rapidement par le service idoine. Cependant, cette réponse permettra surtout de souligner que nous prenons au sérieux les citoyens, les plus petits comme les plus grands, et que de s'engager aboutit sur des résultats. Cette réponse permettra de quitter cette démarche de la plus belle des manières. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

#### **Vote**

**Le Conseil général décide, par 54 voix contre 2 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 29 de Mmes et MM. François Ingold, Fabienne Menétrey, Marine Jordan, Sandra Sabino et Bernhard Altermatt, ainsi que de 24 cosignataires.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 54 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 2 Dupré Bernard (UDC), Jacquat Vincent (PLR)

**Se sont abstenus:** 4 Fasel Blaise (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**N'ont pas voté:** 1 Gander Daniel (UDC)

## 12. Réponses aux questions

- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** J'ai le plaisir de pouvoir vous donner ce soir des réponses très précises et concrètes quant aux travaux qui seront entrepris, au budget, et au calendrier.

Les espaces de jeux de la Heitera seront réalisés en deux étapes. Il y aura une installation en 2017 d'un ou deux jeux, selon leur coût unitaire, destinée principalement à l'école enfantine, dont les éléments font néanmoins partie de l'ensemble des espaces de jeux prévus pour 2018 sur le site de la Heitera. Le projet d'ensemble des aménagements est composé de jeux d'emplacement et d'espaces de jeux distincts parfaitement intégrés dans le parc. Le premier emplacement est situé dans le parc, au sud de l'école enfantine construite en 2013. Il consiste en un espace ludique entre les arbres. Il est composé d'éléments de cachettes tels que des nids d'oiseaux, et d'éléments de grimpe et d'équilibre tel qu'un immense hamac. Le deuxième emplacement d'espace de jeux se situe au nord-est du site. Il se compose d'éléments de jeux de glisse, de cachettes et de grimpe, un toboggan, un tunnel, un labyrinthe, etc. Il est protégé des routes de circulation par un talus. Ces réalisations sont comptabilisées sur le compte de construction de l'école enfantine de la Heitera, une construction de onze classes votée le 30 avril 2012. La mise en service de ces installations est prévue pour août 2017.

Les espaces de jeux, pour l'ensemble du site scolaire de la Heitera et les habitants du quartier, seront complétés d'ici à la rentrée scolaire 2018. Il s'agit d'une part, de compenser la suppression de la place de jeux obsolète, mais néanmoins utilisée par les élèves et les habitants du quartier, qui se situe au nord-est du site, à l'emplacement des pavillons planifiés pour 2018. D'autre part, il s'agira d'offrir une place de jeux aux enfants de la récente école enfantine promise depuis sa construction. Le financement de cette place de jeux complémentaire du site de la Heitera a été intégré, avec un montant de 220'000 francs, en catégorie II dans le budget 2017. La mise en service est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2018 et les plantations se feront en automne de la même année. La place de jeux actuelle, au nord-est du site, à proximité de l'église Saint-Paul sera abandonnée. Les pavillons scolaires y seront montés et des aménagements paysagers et sportifs extérieurs sont prévus. Il s'agit de connecter les pavillons actuels et futurs à l'ensemble du site scolaire en réaménageant les talus, les espaces verts et les espaces minéraux, de manière à garantir une harmonisation entre les différentes plates-formes, donc les différents niveaux que propose le site. Il s'agit également de remettre en état la place de sport. L'ampleur de l'intervention reste à définir selon les budgets. Il pourrait s'agir d'une nouvelle proposition de marquages au sol pour le sol sportif, pour le football et le basket. Les montages des pavillons se feront, si tout s'organise comme prévu, durant les mois de mai et juin 2018. Les pavillons seront mis en service en août 2018. Les places d'espaces verts - que je viens de décrire - et les plantations se feront en automne 2018. Permettez-moi encore d'ajouter qu'une place de pique-nique a été aménagée en 2016 par la voirie sur la parcelle de la ville séparée du site par l'avenue Jean-Marie-Musy. C'est une place d'agrément provisoire. Elle comprend un accès aménagé, du gravier gras, des éléments ludiques (tels que des troncs d'arbres), des éléments de détente (tels que des tables et des bancs), ainsi qu'un grill et une poubelle. Cette parcelle devrait être valorisée à posteriori, impliquant le déplacement de ces infrastructures à un emplacement qui reste à identifier. Le montant qui a été dépensé pour installer cette place de pique-nique est de 19'836,20 francs. Durant cette année, des travaux sont prévus à d'autres endroits de la ville pour réaménager

et réactualiser les places de jeux. Il s'agit de la place de jeux Derrière-les-Jardins, la place des Augustins, l'Hôpital des Bourgeois (remise aux normes) et la Terrasse Rueil-Malmaison (remplacement des gommages et des jeux).

**Kilde Gisela** (DC/vl). Zuerst möchte ich mich für die ausführliche und sehr positive Antwort und für die Bemühungen von Frau A. Burgener Woeffray bedanken. Ich beginne mich vorsichtig für die Schulkinder zu freuen, in der Hoffnung, dass nicht wieder irgendwelche Hindernisse sich in den Weg stellen. Vielen Dank.

- n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zéro carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY

M. R. Weibel étant excusé ce soir, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

- n° 23 de M. Laurent Thévoz (Verts), reprise par M. Oliver Collaud, relative à l'installation d'une estrade publicitaire vantant les mérites des transports individuels motorisés dans une zone piétonne du domaine public

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.**

#### Question 1

Le Conseil communal trouve-t-il opportun qu'une partie de l'espace public serve à faire la promotion des voitures individuelles alors que la ville de Fribourg - comme toutes les villes du monde d'ailleurs - étouffe sous le trafic individuel? Y a-t-il un besoin de promouvoir encore la voiture individuel?

#### Réponse

Il ne s'agit aucunement d'une volonté du Conseil communal de faire la promotion en faveur de la voiture. Cela irait en effet totalement à l'encontre de la politique menée en matière de mobilité. Comme l'a dit M. L. Thévoz en introduction, il s'agit, en l'espèce, uniquement de sponsoring lié à des manifestations. Les organisateurs sont, en principe, libres de choisir leurs partenaires dans ce domaine. Dans le monde économique actuel, ces ressources sont indispensables pour que des manifestations de qualité puissent continuer d'exister et d'être proposées au public.

#### Question 2

Trouve-t-il, de plus, adéquat qu'une estrade publicitaire dédiée à la voiture empiète sur une partie d'une zone destinée exclusivement aux piétons et censée contribuer à la mobilité douce?

#### Réponse

Compte tenu du peu d'espace résiduel à disposition en présence d'une manifestation d'envergure occupant la place Georges-Python, comme les Georges, il est difficile de trouver un autre emplace-



ment pour ce type d'objet. Des contraintes de pente limitent par ailleurs le choix du lieu pour la pose de ce genre d'objet. Il faut, en effet, trouver un endroit stable et plat afin de ne pas exposer les passants au danger. Dans le cas d'espèce, le Festival des Georges, l'estrade a été installée sur le côté de l'espace dit "devant la butte de la Place Georges-Python", afin que sa présence occasionne le moins de dérangements possible pour les piétons.

### Question 3

En fonction des réponses aux deux questions précédentes, qu'est-ce que le Conseil communal pense faire à l'avenir quant à la place de la publicité pour les voitures individuelles sur le domaine public?

### Réponse

Le Conseil communal est d'avis qu'il ne faut pas changer la pratique actuelle et continuer d'admettre ce genre de publicité, même si elle peut paraître à première vue inadéquate. La Ville de Fribourg soutient une animation sur son espace public et, dans le monde actuel, le sponsoring contribue grandement aux financements des manifestations. Trop réglementer pourrait mettre en péril l'organisation de manifestations importantes pour le rayonnement de Fribourg, telles que le Morat-Fribourg ou le Festival des Georges, par exemple. De plus, la Ville de Fribourg se contente de mettre à disposition son domaine public dans le cadre de grandes manifestations. Charge à l'organisateur d'exploiter cet espace de la meilleure façon possible. La Ville n'entend pas s'immiscer dans le choix des sponsors effectué par les organisateurs de manifestations. Ces appuis sont très souvent indispensables à leur équilibre financier. Toutefois, la Ville de Fribourg continuera de veiller à ce que la présence de publicités sur le domaine public pour l'alcool et le tabac soit très limitée. Elle veillera également à ce que l'importance de l'espace mis à disposition des sponsors ne supplante pas la nature principale de la manifestation sportive, culturelle, associative, etc.

### Question 4

Dans le cas où le Conseil communal se proposait de continuer à autoriser de la publicité pour les voitures sur le domaine public, est-il prêt à empiéter sur un espace réservé exclusivement aux voitures individuelles (par exemple sur des places de parc ou des voies de circulation) et de renoncer à sacrifier une partie d'une zone piétonne?

### Réponse

Le Conseil communal répond par la positive à votre question, pour autant qu'il y ait un lieu ou un espace à proximité immédiate de la manifestation faisant l'objet d'un sponsoring et qui s'y prêterait.

**Collaud Oliver** (Verts). Sur la forme, je suis tout à fait satisfait de la réponse, sur le fond, un peu moins. Il y a des éléments satisfaisants comme le fait que le Conseil communal puisse envisager de réfléchir à changer des choses si c'est possible ou si cela convient aux sponsors. Nous aimerions quand même un peu plus de volonté. Nous nous demandons aussi si cette publicité est légale du point de vue de la loi sur les réclames.

- n° 26 de M. Daniel Gander (UDC) relative au seuil d'incapacité retenu pour l'exemption du service et de la taxe pompier, au nombre de personnes inaptes indûment taxées et aux mesures de remboursement prévues en cas d'erreur sur la facturation

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.** Il s'agit d'une tâche totalement transversale puisque le règlement est bel et bien un règlement sur le Service du feu et la taxe pompier, mais celui-ci est appliqué par le Service des finances. En préambule, il faut préciser que le Service des finances applique le règlement du Service de défense contre l'incendie du 26 avril 2010 dont les articles les plus importants sont reproduits ci-dessous:

- Article 5 alinéa 1 "*Les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire de la commune sont, quelle que soit leur nationalité, astreint(e)s au service de défense contre l'incendie par leur incorporation dans le Bataillon*".
- Article 6 alinéa3 "*Nul ne peut exiger son incorporation dans le Bataillon*".
- Article 7 alinéa1 "*Les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés dans le Bataillon sont soumis au paiement d'une taxe annuelle d'exemption*".
- Article 8 alinéa 1 "*Sont exemptés du service et de la taxe: litera b: les personnes au bénéfice d'une rente AI, en cas de rente partielle une réduction de la taxe de base dans les proportions du degré d'invalidité*".

#### Question 1

Quel degré d'incapacité sera retenu à la personne, rentière AI, souffrant d'un handicap physique ou mental, pour qu'elle soit exemptée définitivement du service et de la taxe?

#### Réponse

Pour les personnes à l'AI, le degré d'exemption dépendra de l'attestation fournie par le contribuable au sujet du degré d'invalidité délivrée par l'assurance invalidité. Sans modifications du taux d'invalidité, cette attestation reste valable pour une durée de cinq ans.

#### Question 2

Combien de personnes habitant la commune, rentières AI et souffrant d'un handicap mental ou autres, ont-elles été taxées indûment?

#### Réponse

Aucune personne nous ayant présenté un certificat d'invalidité n'a été taxée indûment.

#### Question 3

S'il y a erreur sur la facturation, quels moyens seront entrepris pour rembourser celles et ceux qui se sont déjà acquittés de cette taxe?

## Réponse

Il n'y a pas eu d'erreur de facturation.

**Gander Daniel** (UDC). J'ai une remarque. J'ai rencontré deux personnes de mon quartier et celles-ci ont obtenu l'annulation de la taxe non-pompier. Il serait important qu'une fois pour toute la Commune intervienne, éventuellement par voie de presse ou par le biais du 1700, pour informer les personnes qui souffrent d'un handicap sérieux du fait qu'elles doivent présenter une demande d'exonération.

---

## 13. Divers

### A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 30 de Mmes et MM. Marine Jordan (PS), Tina Odermatt (PS), Simon Zurich (PS) et Marc Vonlanthen (PS), ainsi que de 22 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un budget destiné à des projets participatifs

**Jordan Marine** (PS). Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet de budget participatif. Le Conseil communal est invité à réfléchir notamment à la définition d'un montant à allouer dans le cadre du budget à destination de projets participatifs.

La Ville de Fribourg a l'ambition d'une politique forte de développement durable, ceci dans le souci d'améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s. Le budget participatif est un outil qui s'inscrit pleinement dans cette ambition en conférant aux habitant-e-s un outil institutionnel leur permettant d'agir directement (et non pas uniquement par le biais d'élections ou de votations) sur le développement de leurs conditions de vie. Le budget participatif est par conséquent un processus de démocratie participative et directe dans lequel des habitant-e-s peuvent affecter une partie du budget de leur commune, généralement à des projets d'investissement.

Pour exemple, la ville de Paris<sup>1</sup> expérimente depuis 2014 avec succès le principe du budget participatif pour des projets citoyens d'investissement, avec pour objectif de favoriser l'émergence de projets dans les quartiers populaires et d'accroître la participation des jeunes. Les Parisiennes et les Parisiens, sans condition d'âge ni de nationalité, peuvent voter chaque année sur des projets d'envergure parisienne proposés par les habitant-e-s.

Les budgets participatifs sont orientés par quatre principes de base<sup>2</sup>: réorienter les ressources publiques en direction des habitant-e-s qui en ont le plus besoin; créer de nouvelles relations entre

---

<sup>1</sup> <https://budgetparticipatif.paris.fr/>

<sup>2</sup> Direction du Développement et de la Coopération (2003). Le budget participatif: outil de démocratie participative. *UrbaNews*, 7, p.1, Février/2003.

municipalités et citoyen-ne-s, c'est-à-dire une autre manière de gouverner; reconstruire le lien social et l'intérêt général; encourager la démocratie directe et ainsi mobiliser le sens de la citoyenneté.

Ils sont élaborés selon un dispositif bien structuré avec ses instances et ses règles de fonctionnement, et ses principes, notamment la part du budget communal allouée au budget participatif, sont décidés par les responsables municipaux. Il revient au Conseil communal de définir les modalités de participation.

Les évaluations des projets participatifs en cours dans les pays européens soulignent notamment comme effets bénéfiques<sup>1</sup>:

- la modernisation de l'action publique ainsi que la résolution de la défiance face aux partis politiques;
- l'amélioration de la connaissance budgétaire, comme dans les budgets participatifs touchant un jeune public, dans une perspective d'éducation à la citoyenneté;
- l'amélioration de la cohésion sociale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 31 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Vincent Pfister (CG-PCS), ainsi que de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de combiner la fête des voisin-e-s avec une journée sans voiture en ville de Fribourg

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). Organiser et vivre la fête des voisin-e-s dans les quartiers est déjà un joli projet qui permet d'expérimenter les bonheurs de la convivialité.

Le postulat demande d'étudier la faisabilité de coupler cette fête du voisinage avec une journée sans voitures en ville de Fribourg... pour faire l'expérience des plaisirs de la mobilité douce, avec ses voisin-e-s, là dans les quartiers.

Les modalités peuvent être multiples: aucun véhicule motorisé ou aucune voiture seulement? Dans les seuls quartiers qui en font la demande, sur un axe, une centralité ou dans toute la ville? L'objectif est de faire expérimenter le plaisir de se déplacer librement et de s'approprier collectivement l'espace public pour des jeux, des tournois ou des projets éphémères.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

---

<sup>1</sup> Plus d'infos sous [https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget\\_participatif](https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget_participatif)

- n° 32 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'organiser chaque année une semaine d'expression citoyenne sur les panneaux d'affichage de la Ville laissés libres

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). La publicité envahit nos espaces visuels. Et si, pour une semaine seulement, les panneaux d'affichage étaient offerts à l'expression libre, artistique?

Si, pour une semaine seulement, il s'agissait de faire de la "publicité citoyenne"? Si pour sept jours, un concours de l'affiche la plus originale sur le thème "vivre ensemble" était lancé par Fribourg sympa?

Si une récolte des avis des habitant-e-s devenait possible par le biais des panneaux d'affichage, par les écoles, les collectifs de quartiers, les groupes d'intérêts? Il s'agirait d'inviter chacun-e à s'exprimer, à donner son avis, soit librement, soit de manière orientée (chaque année sur un thème différent? Chaque année sur la même idée?). D'autres villes (telles que Genève) ont mis en place cette formule qui se renouvelle chaque année et permet l'expression artistique et citoyenne.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 33 de MM. Simon Zurich (PS), Matthieu Loup (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 21 cosignataires demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement

**Zurich Simon** (PS). En Ville de Fribourg, les loyers ont passablement augmenté ces dernières années et le nombre de logements disponibles s'est aussi réduit. Alors que le taux de logements vacants était de 3,2% en 2000<sup>1</sup>, il a continuellement baissé pour atteindre 0,9% en 2016<sup>2</sup>. Par conséquent, l'accès au logement est rendu plus difficile pour un nombre important de personnes et le loyer représente une charge de plus en plus importante pour les personnes ayant un revenu moyen ou faible.

Le Conseil communal a fait part à plusieurs reprises de sa volonté de mener une politique foncière active, notamment en développant un fonds à cet effet<sup>3</sup>. Un objectif de la politique foncière active devrait être l'investissement dans une politique active du logement en ville.

Le Conseil communal est prié de présenter un rapport traitant des points suivants:

1. Présentation des ressources dont il dispose pour mener une politique active sur le plan foncier et en matière de logement;
2. Evaluation du marché du logement en ville de Fribourg et des moyens à disposition de la commune permettant de stabiliser les loyers et de rendre les logements plus accessibles en ville de Fribourg;

<sup>1</sup> Annuaire statistique du Canton de Fribourg 2000, p. 221, disponible sous <http://www.fr.ch/sstat/files/pdf81/Stat-2000.pdf>.

<sup>2</sup> Annuaire statistique du Canton de Fribourg 2017, p. 211, disponible sous [http://www.fr.ch/sstat/files/pdf90/annuaire\\_internet\\_2017.pdf](http://www.fr.ch/sstat/files/pdf90/annuaire_internet_2017.pdf).

<sup>3</sup> Voir également la réponse au postulat n° 172 Allenspach/Moussa + 18 cosignataires.

3. Présentation des moyens financiers et humains dont le Conseil communal entend doter la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement en vue de la réalisation d'une politique du logement ambitieuse et des réflexions quant aux critères devant guider l'activité de la Fondation, notamment sa politique d'acquisition;
4. Présentation des possibilités de collaboration dans ce domaine avec la Caisse de pension de la Ville de Fribourg ainsi que la Bourgeoisie en vue d'encourager la construction et la mise à disposition de logements à loyer modéré en ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 34 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg

**Kilde Gisela (DC/vl)**. Plusieurs associations culturelles de la ville ne reçoivent plus les subventions demandées au motif que c'est désormais l'Agglomération qui soutient prioritairement les organisateurs et les lieux d'animation professionnels reconnus d'importance régionale. La Ville, de son côté, se concentre sur les acteurs culturels non professionnels.

Or, même si la Ville verse chaque année un montant équivalent à un million de francs en faveur du soutien aux acteurs culturels professionnels et d'importance régionale, il s'avère qu'elle ne sait absolument pas si ce montant est effectivement redistribué et à qui il l'est.

Par ailleurs, tous les organisateurs d'événements culturels de la ville ne sont pas des professionnels, mais beaucoup sont effectivement des amateurs qui font appel à des professionnels pour animer telle ou telle manifestation.

Pour éviter un "flou artistique" en matière de politique culturelle et de répartition des soutiens entre la Ville et l'Agglomération, nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport étudiant sa politique culturelle actuelle et future, et en particulier les relations de la Ville avec les associations et groupements culturels. Par ailleurs, il serait intéressant d'inclure l'état des relations avec l'Agglomération en matière culturelle dans le rapport.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 35 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg

**Gex Jean-Noël (PLR)**. Les nouveaux parcomètres installés en Basse-Ville ne sont pas toujours à la bonne place. J'en veux pour preuve, le mécontentement des usagers qui ne trouvent qu'une borne pour le parcage aux Grandes-Rames et une borne pour la Planche-Supérieure.

Avec l'introduction généralisée du stationnement payant, la Ville se doit d'offrir un système simple à l'image du billet de bus SMS des TPF. Il existe des systèmes tels que <https://paybyphone.ch/>

De plus, les nouveaux parcomètres portent une référence au système PrestoPark<sup>1</sup> qui a attiré mon attention et j'invite le Service de la mobilité à en étudier tous les avantages, aussi bien pour l'utilisateur que pour la collectivité.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 36 de MM. Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal la mise en place d'un e-parlement incluant la distribution de la documentation au format numérique

**Jelk Guy-Noël (PS).** Le Grand Conseil fribourgeois (ainsi que le Conseil d'Etat) vient de débiter la législature 2017-2021 en devenant un e-parlement. En effet, depuis le mois de janvier, tous les documents reçus par les députés ou toute documentation dont ils doivent être en possession le sont, désormais, sous forme numérique. Il existe un site Internet, un site extranet, ainsi qu'une adresse e-mail pour chacun. Quasiment plus aucune correspondance ne se fait via un support papier. Tout fonctionne de façon simple et optimale.

Nous demandons au Conseil communal de "calquer" ce e-parlement pour la Commune de Fribourg. Le recours au numérique devient à nos yeux un fait évident, tant d'un point de vue écologique que technologique.

Ce fait va, de plus, dans le prolongement des demandes issues de la commission spéciale sur l'information et répond à notre mode de vie actuel.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

## **B. NOUVELLES QUESTIONS**

- n° 29 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la construction d'une future halte ferroviaire sur le site de blueFACTORY, à l'élaboration par le Conseil communal d'un plan directeur de mobilité pour le secteur blueFACTORY-Arsenaux-Fonderie, ainsi qu'à la participation de la Ville de Fribourg à une étude sur le développement d'un métrocâble à Fribourg

**Casazza Raphaël (PLR).**

1. Est-il exact que le Conseil communal a procédé fin 2016 à la réservation d'une ou plusieurs parcelle(s) pour la construction d'une future halte ferroviaire sur le site de blueFACTORY, comme évoqué dans l'article des Freiburger Nachrichten du 27 décembre dernier?

- 1.1. Si oui, pourquoi?

---

<sup>1</sup> [www.prestopark.ch](http://www.prestopark.ch)

- 1.2. Le Conseil communal a-t-il répondu à une requête de l'Agglo? Ou y-a-t-il un lien avec le postulat n°7?
2. Est-il de la compétence du Conseil communal de prendre ce genre de décision (ci-dessus)?
3. Le Conseil communal a-t-il élaboré (ou prévoit-il d'élaborer) un plan directeur de mobilité communal pour le secteur blueFACTORY-Arsenaux-Fonderie (quartier de Pérolles), afin de permettre aux futurs habitants, étudiants (de la HES de Santé et HETS) et autres pendulaires de blueFACTORY de se déplacer efficacement et rapidement?
  - 3.1. Si oui, quand sera-t-il présenté au Conseil général?
  - 3.2. Si non, pourquoi le Conseil communal ne prévoit-il pas de plan directeur de mobilité ambitieux pour un site centralisé qui doit devenir d'ici 4 ans, je cite le programme ambitieux de législature 2016-2021: "un véritable quartier où innovations, affaires, culture et rencontres puissent coexister dans un contexte de développement durable"?
4. J'ai appris récemment que la Ville de Fribourg faisait partie du groupe d'accompagnement qui encadre une étude sur le développement d'un métrocâble à Fribourg. Cette étude est pilotée par le Service de la mobilité du canton dont le rapport est attendu pour cet automne 2017. Quelle est la position de la Ville de Fribourg sur ce dossier?
  - 4.1. Le Conseil communal pense-t-il qu'un métrocâble puisse permettre "*d'offrir la meilleure répartition possible entre les modes de transports. Pour y parvenir, il faudra augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce, grâce à une redistribution des priorités et de l'utilisation des espaces, et diminuer ainsi la pression du trafic motorisé... Pour assurer une mobilité cohérente, les grands projets d'aménagements aux abords de la Gare...*"? (cf. programme de législature 2016-2021).
  - 4.2. Quelles sont les mesures que le Conseil communal prévoit de mettre en œuvre d'ici 2021 pour atteindre les buts cités sous le point 4.1.?

**Steiert Thierry, Syndic.** Nous répondrons en deux temps. Je répondrai tout d'abord à la première série de questions et ensuite M. P.-O. Nobs, en tant que Directeur de la Mobilité, répondra aux autres questions, c'est-à-dire à partir de la question 3.

Tout d'abord j'aimerais remercier M. R. Casazza de nous avoir transmis sa série de questions préalablement, ce qui nous a permis de préparer les réponses de manière approfondie. Cela dit, je vais quand même répondre de manière très brève aux premières questions, puisqu'elles portent toutes, plus ou moins, sur le même objet. La réponse sera relativement rapide, puisqu'il n'est pas de la compétence du Conseil communal de procéder à une réservation de terrains pour un tel objet. Tout au plus appartiendrait-il au propriétaire du terrain, en l'occurrence, Bluefactory SA, de demander d'en tenir compte dans une planification d'aménagement local. Cela n'a pas été le cas.

#### Réponses

1. Le Conseil communal n'a pas procédé à une telle réservation de parcelle pour une future halte ferroviaire. Ce qui répond déjà à la deuxième question, puisque celle-ci était supposée.



- 1.1. -
- 1.2. Le Conseil communal a-t-il répondu à une requête de l'Agglo? Evidemment non, puisque nous n'avons pas été sollicités par l'Agglomération pour procéder à ce type de réservation.
2. Est-il de la compétence du Conseil communal de prendre ce genre de décision? Comme je viens de le dire, la question du réseau des transports en commun est de la compétence de l'Agglomération et non pas du Conseil communal. Mais, à supposer que l'Agglomération ait planifié une halte ferroviaire à cet endroit, nous supposons que la compétence de réservation incombrerait en tout cas au propriétaire, soit à la SA Bluefactory.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.**

Réponses

3. Le Conseil communal a effectivement la préoccupation d'offrir à ce parc technologique, ainsi qu'au quartier voisin, d'excellentes conditions de mobilité multimodale. A ce titre, plusieurs planifications sont en cours ou ont été adoptées. La desserte multimodale de ce quartier fait l'objet d'une planification à plusieurs échelles. Un plan d'aménagement cantonal (PAC) – là, je renvoie M. R. Casazza à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui lui définit la portée d'un PAC - est en cours d'élaboration, en collaboration avec le Canton et la société anonyme. Cependant, dans ce PAC, il n'est pas prévu de halte ferroviaire à blueFACTORY. Par contre, selon ce PAC, elle resterait possible en cas de suppression de différents éléments comme, par exemple, une voie cyclable ou d'autres aménagements prévus par le PAC. Le PA3 prévoit également différentes mesures dans ce périmètre. Nous vous invitons d'ailleurs à consulter les fiches de ce PA3. Ces mesures ont été reprises dans le cadre de la réactualisation du plan d'aménagement local (PAL) et du plan des investissements. Nous mettons en particulier en évidence la voie de mobilité douce, trans-agglo, voie verte entre la Gare, blueFACTORY et le quartier de Pérolles, l'adaptation de l'itinéraire de la ligne transports publics 5, via la route des Arsenaux et le passage du Cardinal, la requalification dudit passage du Cardinal et l'aménagement d'une voie de bus et de bandes cyclables à la route de la Fonderie. Par ailleurs, des efforts importants doivent être consentis pour améliorer la prise en compte de la mobilité douce sur le site-même de blueFACTORY.
- 3.1. Chaque élément de planification cité ci-dessus fait l'objet d'un processus décisionnel propre. Pour des motifs de répartition des compétences entre législatif et exécutif, ces dossiers ne sont pas présentés au Conseil général. A noter toutefois que toutes font l'objet d'une large information au même titre que le PA3 ou la révision générale du PAL.
- 3.2. Nous vous renvoyons à ce qui vient d'être dit et notons également, à ce propos, que toutes les planifications mentionnées veillent à assurer un développement durable. Ne parle-t-on pas d'ailleurs pour Cardinal d'un quartier zero carbon ou low carbon? De plus, toutes les planifications susmentionnées font références à des aspects durables, tels que les couloirs de bus, les bandes cyclables, la mobilité douce, l'accès à la Gare principale de Fribourg, etc.
4. Effectivement, M. R. Casazza, vous êtes bien renseigné. La Ville de Fribourg participe à ce groupe d'accompagnement qui ne s'est réuni qu'une seule fois à ce jour. A ce stade, vous

comprenez bien que la Ville n'a pas encore pu se prononcer sur ce dossier totalement naissant.

- 4.1. Cette question fait précisément objet de l'étude susmentionnée. Le groupe ne s'est réuni qu'une fois. Le cahier des charges n'est pas défini, le Conseil communal ne peut pas répondre encore à cette question.
- 4.2. Le Conseil communal invite le Conseiller général R. Casazza à étudier attentivement notamment le PAL et le volet stratégique A du PAL qui est en révision, ainsi que le projet très ambitieux de réaménagement de la Gare, toutes les fiches du PA2 et du PA3 et surtout de prendre connaissance du plan financier 2017 – 2021, qui comprend toutes les mesures que le Conseil communal entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du programme de législature.

**Casazza Raphaël (PLR).** Merci pour ces réponses. Je suis partiellement satisfait. Pour la première série de questions, j'ai peut-être mal compris l'article des *Freiburger Nachrichten* qui dit, je cite: "*Wir tun alles dafür, dass es möglich wird diese Haltestelle dereinst zu bauen. So habe er (donc M. P.-O. Nobs) seine Leute angewiesen, das Land, das für eine Haltestelle gebraucht werden könnte, freizuhalten*". Je ne sais pas si c'est la journaliste qui mal comprit ou si cette phrase est fautive. Apparemment ce qui était écrit n'est pas vrai. Je dénote juste une contradiction.

Ensuite, je remarque une très grande dispersion pour ce qui est du secteur blueFACTORY, Arsenaux, Fonderie, Pérolles. Je dénote aussi une certaine contradiction par rapport à ce que l'on met dans un programme de législature: des projets très ambitieux qui sont en fait dispersés dans de différents endroits. Je dénote aussi une certaine contradiction entre les paroles et la réalisation de certains projets ambitieux. Je suis sceptique à ce sujet.

Pour terminer, concernant ce projet métrocâble, je prends note qu'il y a eu qu'une réunion et que vous ne pouvez pas encore vous prononcer, malgré les débats qui ont déjà eu lieu sur ce sujet. Je suis curieux d'être mis au courant ces prochains temps de l'évolution de ce dossier.

- n°30 de M. Claude Schenker (DC/vl) relative au dysfonctionnement du renouvellement de la vignette de stationnement pour habitants en fin d'année 2016

**Schenker Claude (DC/vl).** Ma question porte sur le renouvellement de la vignette de stationnement pour habitants. Cette vignette à 396 francs se renouvelait en pratique sur proposition envoyée automatiquement avec facture en fin d'année par la Direction de la Police locale et de la Mobilité à tout titulaire de la vignette durant l'année précédente. A la fin 2016, de nombreux titulaires n'ont pas reçu de proposition de renouvellement. Ils ont dû eux-mêmes solliciter leur vignette 2017, souvent en urgence au lendemain de la pause de Noël. Il semble qu'à chaque fois, il leur a été répondu qu'il s'agissait à un oubli isolé, même si plusieurs personnes se sont retrouvées, à cet effet, pour le même problème, au début janvier, au guichet du bas de la Grand-Rue.

Mes questions:

1. Est-ce une démarche délibérée du Conseil communal ou de la Direction?
2. Si tel est le cas, dans quel but? L'exécutif est-il conscient du mécontentement que peut susciter une telle procédure chicanière envers les contribuables?

3. Si tel n'est pas le cas, je souhaite savoir quelle a été l'ampleur de ce dysfonctionnement de fin d'année? Quelles en sont les causes et quelles mesures ont été prises pour éviter ce problème dans le futur?
4. Quelles sont les conséquences financières notamment pour la Commune? Y a-t-il eu une diminution en conséquence du nombre de vignettes en 2017 par rapport à 2016 sur l'ensemble de la Ville ou le cas échéant dans le ou les quartiers concernés?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je donnerai une réponse en deux temps: de manière générale, ce que je peux répondre ce soir et de manière circonstanciée, la prochaine fois.

1. Non, bien entendu. Donc il n'y a pas de but.
2. Oui, il est conscient du mécontentement, parce qu'il a reçu de nombreux mails pendant la période que vous mentionnez.
3. Quelle était l'ampleur du dysfonctionnement de fin d'année? En pourcentage, je ne peux pas vous le dire mais, c'est vrai, qu'il a été assez important. Quelles en sont les causes? De manière précise, j'ai demandé que des mesures soient prises, afin que cela ne se reproduise plus.
4. Concernant les incidences financières: de manière à pouvoir répondre de manière précise, il est évident que je répondrai également la prochaine fois.

Il sera répondu plus précisément à cette question lors de la prochaine séance.

**Schenker Claude (DC/vl).** Je ne suis pas encore satisfait de la réponse.

- n° 31 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/vl) relative au feu rouge situé près de l'arrêt de bus Guisan

**Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl).** Einige Bürger haben mich angefragt, wieso an der TPF Bushaltestelle Guisan, die Ampel immer wieder "Rot" wird auch wenn kein Fussgänger den Uebergang der Strasse bei der Ampel drückt? Sie empfinden dies als Schikane und diese Ampel produziert bei Stosszeiten noch mehr Stau, was wiederum schlecht für die Umwelt ist. Es wäre empfehlenswert, die Frequenz der Ampel anzupassen, damit die Bedürfnisse der Fussgänger, Velo- und Autofahrer gewährleistet werden.

Je vous parle du feu rouge du passage pour piétons situé près de l'arrêt de bus Guisan, en dessous de l'école du Jura. Personnellement, je suis pour la sécurité des enfants. Ce feu ne devient pas seulement rouge quand un piéton demande le passage, il le devient rouge régulièrement, après un certain laps de temps, même après 22.00 heures. Pendant que le feu devient rouge pour les voitures et les vélos, il ne devient pas forcément vert pour les piétons. Ceci est dangereux pour les enfants car, dès qu'il y a une voiture qui s'arrête, ils traversent souvent la route, même si le feu n'est pas vert pour eux. Probablement que le feu est réglé de cette manière afin de ralentir le trafic, mais ce réglage n'est pas satisfaisant.

Für ihre Antwort und eine kurze Beurteilung der Situation danke ich ihnen im Voraus.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Mme A.-E. Cattaneo-Python, je vous remercie d'avoir envoyé votre question de manière à ce que l'on puisse préparer une réponse précise et circonstanciée.

Le Conseil communal souhaite préalablement rappeler le contexte qui a conduit la mise en place de la mesure d'aménagement qui vous préoccupe et qui fait l'objet de ces questions. Cette mesure est une des mesures d'accompagnement complémentaire au projet "Poya". La mise en place du premier volet de mesures d'accompagnement avait pour but le respect de l'objectif du plan directeur des transports, plan qui a été mis en place pour maîtriser l'augmentation du trafic potentiel en lien avec l'ouverture du pont de la Poya. Ce PDT devait faire en sorte que les valeurs de trafic mesurées avant l'inauguration du pont de la Poya ne devaient pas être augmentées après sa mise en service. Outre l'aspect quantitatif, le plan directeur partiel des transports prévoit des modalités de contrôle de l'efficacité des mesures. Dès lors, un bureau spécialisé avait pour mandat d'analyser les fluctuations du trafic sur les axes plafonnés douze mois avant et six mois après la mise en service de l'ouvrage. Il est ressorti du monitoring, six mois après la mise en service de l'ouvrage, que l'avenue du Général-Guisan subissait une forte augmentation de la charge de trafic, soit +43%. Dès lors, le Service de la mobilité a proposé au Conseil communal, à la fin 2015, toute une série de mesures complémentaires qui permettaient de tendre vers le respect de l'objectif de base de ce plan directeur, parmi lesquelles figurent l'aménagement de la mesure qui vous préoccupe, l'aménagement d'un plateau surélevé avec mise en place de feux au niveau de la traversée piétonne compris entre les arrêts TPF et Guisan. Cette mesure qui est en place a notamment pour but:

- la réduction de la charge du trafic sur cet axe;
- la modération des vitesses pratiquées;
- la sécurité de la traversée des piétons et des nombreux enfants qui franchissent quotidiennement cette route pour rejoindre l'école du Jura (depuis il y a aussi la DOSF);
- l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment en lien avec leur accès aux transports publics, puisqu'il y a également une halte de transport public;
- la sécurité des enfants avec la suppression des patrouilleurs scolaires sur ce passage pour piétons, suite notamment à la décision de la Police cantonale.

Ce secteur - comme je l'ai dit - se développe: agrandissement du Cycle d'orientation de langue allemand - je viens de le citer -, PAD Vuille, accueillera d'autres piétons supplémentaires et notamment de nombreux enfants et des jeunes.

Un autre but consiste en la mise en place d'arrêts sur chaussée, afin de prioriser les bus et de rendre les quais de cet arrêt conformes à la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

Le contexte étant posé, j'en arrive au cœur de votre question. La programmation de ces feux a été faite de manière à intégrer ces divers objectifs. La phase de repos, lorsqu'il n'y a aucune demande de piéton, de voiture ou de bus est le feu rouge, y compris pour le feu piétons. Vous avez parfaitement relaté ce qui se passe. La détection des véhicules en approche de ces feux se fait par le biais d'un radar. Ainsi, pour qu'un véhicule puisse être détecté, il doit circuler sur le plateau surélevé à vitesse

lente. Ce détail est important, parce que si les voitures ne respectent la limitation et qu'elles vont vite, le radar ne fonctionne pas comme il devrait. Quand on a des moments où ça ne fonctionne pas, c'est parce que les automobilistes ne s'approchent pas de cet aménagement à vitesse lente. Si les automobilistes s'approchent à vitesse lente, ils obtiennent le feu vert sans devoir s'arrêter. Ceci permet notamment de modérer la vitesse des automobilistes à l'approche du passage pour piétons. La programmation est également faite de manière à faciliter la traversée des piétons. En effet, lorsqu'un piéton appuie sur le bouton, il obtient le feu vert dans un délai très court et les véhicules verront le feu passer au rouge. C'est donc seulement à partir de ce moment que les piétons peuvent traverser.

Enfin, nous avons équipé les feux d'un système de priorisation des transports publics. L'aménagement en place permet d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route. La mise en place de ces mesures d'accompagnement a permis de réduire la charge de trafic s'écoulant sur l'avenue du Général-Guisan (je vous ai dit tout à l'heure qu'elle avait augmenté +43% avant cette mise en place). Or, malgré cette série de mesures et notamment cette mesure forte, nous constatons encore une augmentation de 12% par rapport au comptage effectué avant l'ouverture du pont de la Poya.

**Cattaneo Anne-Elisabeth** (DC/vl). Merci, je transmettrai ces réponses.

- n° 32 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à la rénovation du bâtiment des Arcades

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). J'ai déjà annoncé ma question concernant la rénovation du bâtiment des Arcades.

Wie zu vernehmen war, sind die Planungsarbeiten des Gebäudekomplexes "Les Arcades" bereits in vollem Gange. Deshalb meine Fragen:

- Welche Nutzung hat der Gemeinderat für das Gebäude oberhalb des Restaurants "Les Arcades" vorgesehen? Bislang war das ja lediglich ein Materialspeicher.
- In welchem Zeitraum sind diese Planungsarbeiten in etwa vorgesehen?

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Wie sie gesagt haben, sind diese Renovationsarbeiten in vollem Gang. Im Herbst wird dem Generalrat eine Botschaft unterbreitet, welche im Budget 2017, in der Kategorie III, bereits angekündigt worden ist. Die Renovationsarbeiten betreffen die drei Etagen. Das Café, der mittlere Stock in dem derzeit Räume genutzt werden für Büro und Materialspeicher, und schliesslich noch ganz oben der Pavillon, welcher ebenfalls in diese Renovationsarbeiten eingebunden werden sollte. Der Pavillon ist nicht gross, er besteht aus 48 m<sup>2</sup>. Davon sind noch ungefähr 4 m<sup>2</sup> für die Zugangstreppe eingerechnet. Die Gesamtfläche ist doch sehr klein und dies ist für die spätere Nutzung auch zu berücksichtigen. Der jetzige Wirt des Café "Les Arcades" möchte es auch zukünftig betreiben und es wird in seinen Händen liegen wie er die Räumlichkeiten nutzen wird. Die baulichen Massnahmen des obersten Raumes sind so organisiert, dass der Raum so frei wie möglich bleibt und auch die Stuhlanordnung entsprechend eingerichtet werden kann. Dies entsprechend den Anfragen, die er erhalten wird.

Die Planungsarbeiten betreffen nicht nur das Café-Restaurant, sondern auch die obere Terrasse, die im Augenblick aus Stabilitäts- und Sicherheitsgründen nicht genutzt werden kann. Nach der Renovation soll diese Terrasse auch für die Bevölkerung zur Verfügung stehen. Dies ist momentan bei grösseren Ansammlungen aus Sicherheitsgründen nicht der Fall.

Die Planung läuft termingerecht, so, dass im Herbst die Botschaft unterbreitet werden kann. Der Gemeinderat hat zu Beginn der Legislatur entschieden, dass mit dem Umbau des Café "Les Arcades" der Startschuss der Requalifizierung des Burgquartiers stattfinden soll und er möchte sich daran halten.

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). Je suis très satisfaite. Merci pour cette réponse précise.

- n°33 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'estimation par le Conseil communal de la part des actifs financiers de la Ville et de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville dans le domaine des hydrocarbures et à l'éventualité de leur retrait

**Vonlanthen Marc** (PS). Pour contenir le réchauffement climatique à deux degrés par rapport à l'époque préindustrielle, ce qui constitue l'objectif de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat dont la Suisse est signataire, nous savons depuis peu que 80% des réserves d'hydrocarbures connues et déclarées doivent rester dans le sol. Cet objectif de deux degrés correspond à la limite supérieure au-delà de laquelle l'interférence de l'homme avec le système climatique produira des effets non-linéaires dont la fréquence et l'intensité iront croissantes. Cet objectif de deux degrés est le point de non-retour généralement admis par les climatologues.

Face à cette évidence, une campagne mondiale de désinvestissement des énergies fossiles a été lancée en 2012. Cette campagne de désinvestissement cherche à limiter les émissions de gaz à effets de serre non par des stratégies visant à agir sur les comportements individuels ou collectifs, mais en limitant les ressources financières des 200 entreprises les plus polluantes actives dans les hydrocarbures et qui à elles seules détiennent en réserves près de trois fois le budget CO2 admis pour contenir le réchauffement climatique à deux degrés. Au lieu de chercher à contrôler ce qu'émet le pot d'échappement, c'est sur ce qui y entre que se concentre cette campagne de désinvestissement.

Il est donc impératif, d'une part pour des raisons écologiques, de désinvestir prioritairement de ces 200 entreprises mais pas pour des raisons écologiques uniquement. Car dans l'optique d'une limitation de la hausse des températures à deux degrés, la production d'hydrocarbures devra nécessairement être ralentie, et ce ralentissement ne manquera pas d'entraîner une perte de valeur des investissements dans le carbone. Selon un rapport<sup>1</sup> publié en 2015 sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, "*par ses investissements sur les marchés financiers mondiaux, la place financière suisse favorise un scénario induisant un réchauffement climatique mondial de 4 à 6 degrés Celsius*". Clairement, et dans la perspective d'une limitation du réchauffement à deux degrés, le rendement de ces investissements va baisser drastiquement: il existe aujourd'hui une tension irréductible entre l'exigence de rentabilité des investissements dans les hydrocarbures et la lutte contre le changement climatique. Et le secteur de la prévoyance professionnelle est tout particulièrement concerné, puisque certains des scénarios évoqués dans ce même rapport estiment possible une baisse des

---

<sup>1</sup> Risque carbone pour la place financière suisse, Zurich/Vaduz, 29 septembre 2015, South Pole group sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement.

rentes de plus de 20%. Certaines institutions suisses, tant privées que publiques, l'ont déjà compris: la caisse de prévoyance de la Confédération Publica a désinvesti de l'industrie du charbon, les caisses privées Nest et Abendrot ont totalement désinvesti de l'industrie fossile et les banques cantonales de Zurich et Bâle-Ville ont également pris des engagements dans ce sens. L'article premier de la Loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité en détermine la finalité qui est "de maintenir leur niveau de vie des cotisants de manière appropriée". Il convient maintenant urgemment de s'interroger sur la compatibilité de cette finalité et des buts poursuivis par l'industrie fossile.

La cohérence de l'action politique en matière environnementale exige que les engagements pris à tous les niveaux ne soient pas partiellement ou totalement annulés par notre soutien financier à l'industrie fossile. Il faut savoir que tous les actifs financiers détenus par la Banque nationale Suisse produisent autant d'émission CO<sup>2</sup> que ce qui est produit sur le territoire suisse. On pollue encore une fois ce que l'on produit sur notre territoire simplement par les actifs financiers et les placements.

Je souhaiterais dès lors avoir une réponse du Conseil Communal aux questions suivantes:

1. De manière générale, comment le Conseil Communal se positionne-t-il par rapport à la nécessité de désinvestir des hydrocarbures tant pour des raisons écologiques que pour minimiser le risque carbone en particulier pour les caisses de prévoyance?
2. Le Conseil communal est-il en mesure de quantifier la part éventuelle des actifs financiers de la ville et de la caisse de prévoyance de la Ville dans le domaine des hydrocarbures?
3. Dans la mesure de ses compétences, le Conseil communal est-il prêt à retirer les éventuels actifs financiers dans le secteur des hydrocarbures ou au moins à s'engager dans cette direction?
4. Le Conseil communal est-il d'accord d'encourager, tant au sein de l'administration communale qu'auprès des représentants de la caisse de prévoyance, la sensibilisation des décideurs à la présente problématique, notamment par la formation? Si oui, quelle mesure concrète le Conseil communal prévoit-il?

**Steiert Thierry, Syndic.** J'aimerais tout d'abord remercier M. M. Vonlanthen de nous avoir transmis cette question préalablement mais, malgré cela, nous allons répondre lors de la prochaine séance. Ceci en raison de la complexité de la question et surtout parce que cette question touche plusieurs directions du Conseil communal. Nous souhaitons aussi répondre à des interventions que nous avons entendues hier soir par rapport au manque de concrétisation dans le programme de législation. Nous aurons l'occasion, lors de la réponse à cette question, par exemple de démontrer de manière très claire et très concrète comment nous comprenons le souci du développement durable.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°34 de M. Simon Zurich (PSI) relative à l'offre d'accueil extrascolaire en Ville de Fribourg et aux mesures envisagées pour répondre aux besoins futurs de ce domaine

**Zurich Simon (PS).** Le 18 janvier dernier, vous avez publié les résultats de la deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrafamilial de jour. Il en ressort notamment que la création

de 62 places d'accueil extrascolaire supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles. Le Conseil communal annonce la création de 23 nouvelles places à la Providence et à Pérolino, ainsi que la potentielle création de 13 nouvelles places à la crèche de l'Arche.

En résumé, la création de 36 places supplémentaires est plus au moins assurée à court terme.

1. Compte tenu du fait que, dans le secteur préscolaire, il manquera toujours près de la moitié des places nécessaires en 2017 et que, dans le secteur extrascolaire, le nombre de places qui seront créées n'a pas été quantifié dans le communiqué, le Conseil communal estime-t-il réellement que les moyens mis à disposition et le développement envisagé par la Ville devront permettre de répondre en grande partie aux besoins des familles d'ici à 2018, tel que décrit dans le communiqué?
2. Si oui, quelles mesures concrètes le Conseil communal envisage-t-il de prendre en compte, afin de créer les 26 places au moins qui manqueront toujours dans le secteur préscolaire?
3. Dans son communiqué, le Conseil communal ne mentionne pas les mesures qu'il entend prendre pour pallier au manque de places dans le secteur extrascolaire. Le Conseil communal peut-il présenter les mesures qu'il entend prendre et quantifier le nombre de places supplémentaires que ces mesures permettront de créer?
4. D'une manière générale, comment le Conseil communal planifie-t-il la création de places supplémentaires pour répondre au mieux aux besoins des familles?
5. Le Conseil communal souhaite-il que l'offre d'accueil extrascolaire soit ouverte largement aux familles de la ville? Si non, quelles restrictions souhaite-il introduire et pour quelle raison?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 35 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative aux objectifs et au programme de législature dans le domaine scolaire

**Altermatt Bernhard (DC/vl).** Veuillez m'excuser de poser une question non annoncée. J'attendais en fait avec impatience la pause pour en toucher un mot à la Conseillère en charge du dossier. Mais soyez rassurés, la question n'appelle pas de réponse immédiate. Elle fait écho au débat d'hier sur le programme de législature. Durant ce débat, notre groupe a soulevé la question de savoir dans quelle mesure et comment la politique scolaire de la Ville sera incluse dans les travaux prioritaires et importants de la période 2016 à 2021. En lisant le document qui nous a été soumis, on croirait que cela se limite à la construction de bâtiments et au développement des sites scolaires. A part cela, le document ne contenait aucune autre information relative au domaine scolaire, lequel tient particulièrement à cœur au groupe démocrate-chrétien/vert/libéral. Nous invitons par conséquent le Conseil communal à répondre aux questions suivantes lors d'une séance ultérieure de notre Conseil:

1. Quels sont les objectifs et le programme de la législature dans le domaine scolaire, hormis les constructions?
2. Quels sont les buts prioritaires fixés par la Direction scolaire pour son administration scolaire?



3. Quels seront les changements et les améliorations entrepris par la Ville dans ce domaine?
4. Le Conseil communal voit-il un potentiel de développement et d'innovation? Peut-il indiquer l'un ou l'autre projet particulier?

Vous l'aurez compris, il s'agit de compléments d'informations par rapport au programme de législation. Sur ce, je souhaite à toutes et tous une fin de soirée paisible et plus calme qu'en début de séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention, selon l'article 69 RCG, n'étant annoncée, le Président lève la séance à 22.21 heures.

Fribourg, le 6 mars 2017  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

Le Collaborateur scientifique:

Christophe GILLER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

**Annexe mentionnée.**